



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

Première Commission

2^e séance plénière

Vendredi 9 octobre 2020, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Santos Maraver (Espagne)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Déclarations liminaires

Le Président (*parle en espagnol*) : Je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à toutes les délégations, en particulier celles qui se joignent à nous par Webcast depuis les capitales et d'autres lieux d'affectation des Nations Unies. Je souhaite une bienvenue particulièrement chaleureuse à S. E. M. Volkan Bozkir, Président de l'Assemblée générale, qui est ici aujourd'hui pour nous parler de sa vision pour la présente session de l'Assemblée. Nous sommes très heureux qu'il soit des nôtres. Je salue également la présence de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu.

Conformément à la décision prise à la séance d'organisation tenue le mardi 6 octobre, la Commission va entamer aujourd'hui son débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale qui lui ont été renvoyés, à savoir les points 94 à 110. Avant de poursuivre, toutefois, je voudrais faire une brève déclaration en ma qualité de Président de la Première Commission pour la présente session.

Il y a quelques jours, j'ai reçu une invitation, en tant que Président de la Première Commission, à adresser un message enregistré à l'Organisation de la Confédération japonaise des victimes des bombes A et H – Nihon Hidankyo. Ses membres ne pourront pas se joindre à nous, comme ils le font habituellement, en raison des restrictions liées à la maladie à coronavirus (COVID-19) qui pèsent sur nos travaux cette année. Depuis quelques

jours, je me demande quel message je pourrais adresser aux *hibakusha* – les survivants des explosions nucléaires des 6 et 9 août 1945 – qui ne soit pas un cliché et qui soit à la hauteur de leur dignité de victimes.

Cette année, nous commémorons le soixante-quinzième anniversaire de la Conférence de San Francisco tenue en 1945, avec la négociation de la Charte des Nations Unies à partir du 25 avril 1945, sa signature le 26 juin et son entrée en vigueur le 24 octobre de la même année.

À l'Article 1 qui définit les quatre buts de l'Organisation, le premier but établit un impératif catégorique concernant les relations internationales, qui est la raison même de l'existence des Nations Unies, à savoir,

« Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix ».

Le 16 juin 1945, le premier essai nucléaire – l'essai Trinity – était effectué dans le désert du Nouveau-Mexique. Les dates des 6 et 9 août 1945 virent, quant à elles, la première utilisation d'armes nucléaires, dont nous connaissons tous les effets et qui, rapportés à la capacité technologique actuelle, équivaldraient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

20-26128(F)



Document adapté

Merci de recycler



aujourd'hui à l'impact d'une arme nucléaire tactique. La séquence des événements d'avril à août 1945 rend difficile, d'une certaine manière, de ne pas associer la Charte, document que nous vénérons tous, à l'image du champignon nucléaire et de tous ses effets au sol.

L'entrée en vigueur de la Charte, deux mois et demi plus tard, devait marquer une nouvelle ère pour l'humanité, qui tournait la page de son passé et ouvrait un chapitre axé sur « Nous, peuples des Nations Unies ».

Le 24 janvier 1946, la première résolution de l'Assemblée générale (résolution 1 (I)), adoptée sur recommandation de la Première Commission, crée une Commission chargée d'étudier les problèmes soulevés par l'application militaire de l'énergie atomique. Au deuxième alinéa du préambule de la résolution 1378 (XIV), l'Assemblée générale, à sa quatorzième session, exprime son intention de s'efforcer « de mettre fin complètement et pour toujours à la course aux armements, qui impose un lourd fardeau à l'humanité, et d'utiliser pour le bien de l'humanité les ressources ainsi libérées ». Au sixième alinéa du préambule, la résolution considère également que « la question du désarmement général et complet est la question la plus importante à laquelle le monde ait à faire face aujourd'hui ». Enfin, au paragraphe 3, la résolution exprime l'espoir « que des mesures conduisant vers l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace seront élaborées en détail et feront l'objet d'un accord dans le plus bref délai possible ».

Depuis lors, la Première Commission a tenté de remplir ce mandat en combinant deux principes stratégiques, parfois contradictoires, parfois complémentaires : d'un côté, la dissuasion et, de l'autre, la restriction et la destruction des arsenaux. Les deux approches sont soumises au droit international émanant d'accords volontaires entre nations souveraines. Ce serait une erreur d'imaginer que ces deux principes stratégiques sont nés à la Première Commission. Ils remontent, entre autres sources historiques, au différend entre les représentants d'Athènes et de Mélos, tel que relaté par Thucydide dans son *Histoire de la guerre du Péloponnèse*.

Mais nous traînons une longue liste de succès partiels et, surtout, d'échecs – de l'Accord de Strasbourg de 1675 à l'actuelle Conférence du désarmement, créée en 1979, en passant par la Conférence mondiale du désarmement de la Société des Nations, de 1932 à 1934. Aujourd'hui, comme le Secrétaire général António Guterres nous l'a rappelé il y a quelques jours, nous sommes confrontés à l'effondrement d'un grand nombre d'accords relatifs aux armes nucléaires et chimiques conclus depuis les années 80. Nous sommes face, sur fond de pandémie et de crise économique d'une gravité sans précédent, à une nouvelle course aux armements qui a alimenté les tensions géopolitiques accumulées depuis la fin du XX^e siècle.

Notre tâche ne sera pas facile. La pandémie de COVID-19 complique beaucoup les choses, même si nous nous sommes montrés capables de nous mettre d'accord sur des méthodes de travail, comme celles adoptées à notre première séance (voir A/C.1/75/PV.1). La prudence semble nous dicter de faire porter nos débats sur la consolidation du corpus de résolutions existantes. Mais nous devons aussi garder espoir, en ces temps de détresse, et essayer de trouver un moyen d'avancer – aussi graduel soit-il – pour nous acquitter de notre mandat, à savoir parvenir à un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Pour en revenir au début de ma déclaration, je demande aux membres de réfléchir au message que nous devons envoyer à toutes les victimes et tous les survivants, non seulement des armes nucléaires mais de toutes les armes. J'espère que, lorsque la présente session de la Première Commission arrivera à son terme, nos travaux constitueront d'eux-mêmes une réponse, et que nous aurons été guidés par l'impératif catégorique énoncé à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies.

J'invite maintenant S. E. M. Volkan Bozkir, Président de l'Assemblée générale, à s'adresser à la Commission.

M. Bozkir (Président de l'Assemblée générale) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur que de m'adresser aujourd'hui aux membres de la Première Commission. Je tiens à féliciter de leur élection le Président, S. E. M. Agustín Santos Maraver, Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les autres membres du Bureau. Je leur souhaite plein succès à la présente session.

Je voudrais répéter ici ce que j'ai dit lorsque je me suis adressé à la Troisième Commission. Je crois qu'en ce qui concerne l'Assemblée générale, les grandes commissions sont comme des usines, avec des laboratoires et des chaînes de production. Les résultats obtenus à la Première Commission constitueront le pilier des travaux de l'Assemblée générale. Dans ce sens, j'attends avec impatience que la Commission accomplisse un travail utile et productif, et qu'elle en présente les résultats à l'Assemblée générale.

Alors que nous entrons dans la soixante-quinzième année de l'Organisation des Nations Unies, je note que son mandat principal – assurer la paix et la sécurité – est examiné à la Première Commission et que l'importance des travaux de cette dernière ne saurait être surestimée. Ils sont devenus plus complexes récemment, du fait de nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité dans le cyberspace et de la multitude d'acteurs, au-delà des États, qui sont impliqués dans les conflits.

La soixante-quatrième session sera sans nul doute affectée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en raison notamment des restrictions imposées aux séances en présentiel. Comme nous le savons tous, les avantages de la diplomatie en face à face ne peuvent être tenus pour acquis. Je félicite le Bureau pour le pragmatisme dont il a fait preuve en adoptant un modèle de travail hybride qui inclut des séances en présentiel, comme celle-ci.

Comme l'indique clairement la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quatrième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), les trois piliers de l'Organisation des Nations Unies – paix et sécurité, développement et droits humains – sont d'une importance égale, intrinsèquement liés et interdépendants. On ne peut progresser sur l'un sans progresser sur les autres. Le renforcement de la paix et de la sécurité, que ce soit par le désarmement ou par d'autres moyens, contribuera aux gains du développement durable, comme le reconnaît l'Article 26 de la Charte des Nations Unies. Sachant que les problèmes de sécurité affectent de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables, les régler est susceptible d'avoir une incidence positive considérable sur la vie de ces dernières.

L'insécurité entrave la réalisation des objectifs et cibles de développement durable, qu'il s'agisse de l'éducation, de l'égalité des genres ou de l'état de droit. Il est plus difficile d'aller à l'école, de créer une entreprise ou d'éliminer la pauvreté pendant un conflit. De même, le risque de conflit est accru par le manque d'éducation, la pauvreté et les violations des droits humains. La mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 exigera que nous progressions sur les questions liées à la paix et la sécurité.

Les armes nucléaires sont les armes les plus destructrices de l'arsenal humain. L'ONU est née des braises qu'elles ont laissées il y a 75 ans et leur emploi aujourd'hui est inimaginable. Les conséquences seraient dévastatrices pour l'humanité comme pour la planète. J'ai trouvé encourageante la participation de haut niveau des États Membres à la réunion consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, qui s'est tenue la semaine dernière, le 2 octobre. Je salue les efforts des Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) qui ont publié un message vidéo appelant tous les États Membres à signer et à ratifier le TICE, et j'appuie cet appel.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est un pilier essentiel de la paix et de la sécurité internationales et il est au centre du régime

de désarmement et de non-prolifération nucléaires. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a été reportée en raison de la pandémie, est cruciale pour donner aux États Membres l'occasion, d'une part, de renouveler leur attachement aux efforts de non-prolifération, de désarmement nucléaire et de promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et, d'autre part, de surveiller la mise en œuvre des accords conclus par les États Membres.

J'attends avec intérêt que la Conférence d'examen soit reprogrammée pour avant avril 2021, et il est important que la pandémie ne perturbe pas les efforts visant à maintenir une paix et une sécurité internationales exemptes de l'existence et de l'emploi des armes nucléaires. Je me félicite par ailleurs de la création du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, ainsi que de la poursuite des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace.

Bien qu'aucun des deux organes n'ait été en mesure de se réunir en présentiel en raison de la pandémie, je suis heureux que les présidents des deux organes aient contribué à rendre possible un échange continu au moyen de contributions écrites et de réunions virtuelles informelles. Ce dialogue est une composante importante de nos efforts pour que les deux organes puissent s'acquitter de leurs mandats respectifs.

J'attends également avec intérêt qu'aboutisse l'examen, par les États Membres, des résultats de la Septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Durant le débat général, de nombreux dirigeants ont indiqué que les conflits régionaux et internationaux faisaient obstacle aux progrès en matière de développement et de droits humains. S'attaquer aux menaces sous-jacentes à la paix et la sécurité régionales et mondiales est un impératif incontournable pour la promotion d'un désarmement général et complet. Il s'agit clairement d'une question vitale pour nous tous. Les dirigeants ont appuyé l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et ont également mis en exergue les conséquences horribles des conflits.

La Commission traverse une des périodes les plus critiques au regard de l'élaboration et de la pérennisation des principes de coopération et accords sur le désarmement et la maîtrise des armements, mais c'est dans ces

moments difficiles qu'elle doit montrer sa détermination à venir à bout de la méfiance. Nous ne pouvons pas nous permettre de défaire ce que nous avons laborieusement construit ces 75 dernières années.

C'est pourquoi j'encourage les membres à instaurer la confiance mutuelle, à accroître la confiance entre leurs nations et à rechercher des compromis durables afin de renforcer la sécurité mondiale pour nous tous.

Je remercie les membres de m'avoir invité à la présente séance, et je leur présente tous mes vœux de succès dans leurs importantes activités.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie vivement le Président de l'Assemblée générale de sa déclaration instructive. Je crois savoir qu'il doit maintenant nous quitter parce qu'il a un autre engagement. Je le remercie une fois encore de s'être joint à nous aujourd'hui, et nous nous réjouissons à la perspective de notre étroite collaboration à l'avenir.

J'ai maintenant le plaisir d'inviter M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, à faire une déclaration.

M^{me} Nakamitsu (Haute-Représentante pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : J'apprécie cette occasion de m'exprimer devant la Première Commission au moment où elle commence ses délibérations, et alors qu'elle se réunit dans le cadre d'une session qui ne ressemble à aucune autre. Je tiens, Monsieur le Président, à vous adresser mes félicitations personnelles pour votre élection à la présidence des travaux de la Commission et à vous remercier de cette invitation. Mes remerciements vont également aux autres membres du Bureau. Je tiens en outre à exprimer ma gratitude au Représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie, qui a présidé les travaux de la Commission à sa soixante-quatorzième session, ainsi qu'aux membres du Bureau de la Commission durant ladite session.

Pour paraphraser les remarques faites par le Secrétaire général à l'ouverture du débat général le mois dernier (voir A/75/PV.4), pour venir à bout des problèmes actuels, il nous faut plus de coopération internationale, des institutions multilatérales renforcées et une meilleure gouvernance mondiale. Lors de la manifestation de haut niveau organisée le 21 septembre pour commémorer le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les États Membres ont adopté un texte tourné vers l'avenir, la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1), qui reflète le thème de la session de

l'Assemblée générale de cette année, à savoir « L'avenir que nous voulons, l'ONU qu'il nous faut : réaffirmons notre attachement collectif au multilatéralisme ».

Dans cette déclaration, les États Membres ont proclamé leur engagement à faire respecter les accords internationaux de contrôle des armes, de non-prolifération et de désarmement et les dispositifs connexes. Le travail des membres au sein de la Première Commission est plus important que jamais. Bien que nous puissions être frustrés par les limites imposées par les modalités selon lesquelles nous menons nos travaux cette année, il est impératif que nous travaillions dur, animés d'une détermination à réussir renouvelée et redoublée.

Même pendant la pandémie mondiale, les préoccupations que génère le risque croissant d'une utilisation des armes nucléaires commencent à se faire entendre au-delà des enceintes telles que celle-ci. Le monde s'inquiète à juste titre de l'antagonisme de plus en plus marqué entre les États dotés de l'arme nucléaire, de la résurgence du concept de guerre nucléaire, de la course à l'amélioration des armes nucléaires et de l'absence de garde-fous à l'intersection entre les armes nucléaires et les domaines tels que le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique.

Il est urgent d'adopter des mesures de réduction des risques qui atténueront la possibilité d'un emploi délibéré ou accidentel ou d'une erreur d'appréciation. Mais si la réduction des risques est importante, qu'il me soit permis de répéter que la seule manière d'éliminer le risque nucléaire est d'éliminer les armes nucléaires. L'idée que le moment n'est pas aux mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire est contre-intuitive. C'est en période de turbulence que les forces stabilisatrices que sont la maîtrise des armements et le désarmement sont le plus nécessaires.

Dans ce contexte, je félicite les États dont les ratifications ouvrent la voie à l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ainsi que les organisations de la société civile qui, grâce à leur dévouement, continuent d'apporter une énorme contribution. Le Traité entrera bientôt en vigueur et le Bureau des affaires de désarmement est prêt à appuyer les préparatifs de la première réunion des États parties.

De même, je me félicite du dialogue en cours entre les États-Unis et la Fédération de Russie. J'espère que les deux parties parviendront à s'entendre pour proroger le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, tant pour leur propre sécurité que pour notre sécurité à tous.

Le report de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a donné davantage de

temps aux États parties pour jeter les bases d'une conférence couronnée de succès, qui contribuera à inverser les tendances actuelles. La Conférence d'examen doit renforcer la mise en œuvre des trois piliers du TNP, notamment grâce à la concrétisation des engagements pris précédemment. Le TNP reste un rempart contre la prolifération des armes nucléaires et le principal moyen de les éliminer. Tous les États doivent veiller, à titre prioritaire, à ce qu'il conserve toute sa vitalité.

La norme interdisant les essais nucléaires est l'une des principales réalisations de la guerre froide. Pourtant, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est l'un des plus importants chantiers inachevés du désarmement nucléaire. Une interdiction juridiquement contraignante de tous les essais nucléaires fait partie intégrante d'un monde exempt d'armes nucléaires. Tous les États doivent s'efforcer de faire en sorte que le TICE puisse entrer rapidement en vigueur, et ne prendre aucune mesure susceptible de compromettre la norme mondiale contre les essais nucléaires.

En novembre dernier, conformément à la décision 73/546, le Secrétaire général a convoqué la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Je félicite les États participants d'être parvenus à un résultat positif, notamment l'adoption d'une déclaration politique (A/CONF.236/6, annexe).

Bien que la deuxième session de la Conférence ait été reportée, le Bureau des affaires de désarmement a organisé en juillet un atelier informel sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés des zones exemptes d'armes nucléaires existantes, et prévoit d'organiser un deuxième atelier informel avant la fin de l'année.

En ce qui concerne les autres armes de destruction massive, je condamne fermement tout emploi de produits chimiques toxiques comme armes par qui que ce soit, où que ce soit et en quelques circonstances que ce soit. Les conclusions du premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sont profondément préoccupantes. L'utilisation d'armes chimiques en toute impunité et sans obligation d'en répondre est une menace pour la paix et la sécurité internationales et un danger pour tous. Il est impératif de demander des comptes à tous ceux qui emploient des armes chimiques. Nous devons travailler de concert pour empêcher la norme interdisant les armes chimiques de continuer à séroder.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a fait prendre conscience de l'incidence que peuvent avoir les maladies et de l'urgence qu'il y

a à améliorer la sécurité sanitaire mondiale. Une partie de cet effort doit porter sur la possibilité que la maladie soit délibérément utilisée comme arme. Bien qu'elle soit universellement considérée comme répugnante, une attaque bioterroriste ou à l'arme biologique pourrait provoquer des décès et des perturbations à grande échelle. J'invite donc les États Membres à accorder la priorité qui convient à la neuvième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui se tiendra l'année prochaine, et à oeuvrer ensemble au renforcement de la Convention afin qu'elle puisse opposer une réponse robuste à ces défis, ainsi qu'aux défis futurs.

Plus de 20 000 personnes ont été tuées dans des conflits armés depuis que le Conseil de sécurité a appelé à une cessation générale des hostilités dans sa résolution 2532 (2020). La poursuite de la violence entraîne au contraire des millions de personnes au bord du conflit et entrave la lutte contre l'épidémie. Malgré un appui rhétorique fort de nombreux États, y compris certains qui sont parties à un conflit, il est évident que ces paroles n'ont pas encore été pleinement mises en pratique.

Une grande partie des combats se déroule dans les zones urbaines. Actuellement, plus de 50 millions de personnes sont concernées. Pour les victimes de ce type de guerre, qui subissent déjà blessures, handicaps, déplacement et insécurité, la menace que représente la pandémie est trop lourde à porter. L'utilisation d'armes explosives lourdes endommage et détruit les infrastructures essentielles au fonctionnement des systèmes de soins de santé, comme les hôpitaux et autres installations médicales, ainsi que les lignes d'approvisionnement en électricité et en eau et les réseaux d'assainissement.

Je me félicite des efforts actuellement déployés par l'Irlande, dans le cadre d'un processus consultatif ouvert à tous, pour élaborer une déclaration politique sur les conséquences humanitaires de l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées. J'encourage tous les gouvernements à appuyer cet effort et à s'engager à éviter d'utiliser des engins explosifs à large rayon d'impact dans les zones peuplées. À l'heure de la pandémie de COVID-19, cet engagement est plus urgent que jamais.

L'année 2020 marque l'échéance de l'initiative phare « Faire taire les armes » de l'Union africaine. Pour donner un coup de fouet à cette initiative, le Bureau des affaires de désarmement, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, a aidé cette année sept pays à mettre en œuvre l'initiative de l'Union africaine pour faciliter la remise et la collecte des armes légères et de petit calibre détenues de manière illicite.

La septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui a été reportée à l'année prochaine, offre aux États une occasion importante d'aborder de manière constructive les recommandations du Secrétaire général sur la question, notamment parce qu'elle projette de mettre l'accent sur la définition des objectifs nationaux et sur les évolutions technologiques récentes.

Demain marque le quarantième anniversaire de l'adoption de la Convention sur certaines armes classiques, qui reste un outil important pour l'élaboration de nouvelles règles et normes permettant de relever les défis émergents et de renforcer la protection des civils.

Il me plaît de signaler que, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et en étroite coopération avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, nous avons créé le fonds « Sauver des vies », qui allouera des subventions afin de stimuler une démarche plus globale et ô combien nécessaire pour réduire la violence armée et liée aux armes légères dans les pays prioritaires. La planification des activités pilotes est en cours et j'invite les États donateurs à contribuer à ce fonds. Je tiens également à remercier les pays qui y ont déjà contribué ou se sont engagés à le faire.

Le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements continuera à fonctionner en parallèle pour le cycle de mise en œuvre 2020-2021 pour des projets à effet rapide, à court terme ou pratiques.

Nous continuons à voir des avancées prometteuses dans le domaine des munitions classiques. Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus a pu mener des discussions sérieuses et concrètes sur les défis en matière de sûreté et de sécurité, malgré l'interruption de ses travaux causée par la pandémie. Le Groupe est en bonne voie d'achever ses travaux l'année prochaine. Les munitions faisant partie intégrante des armes classiques utilisées dans les conflits armés, il est primordial de progresser dans ce domaine.

Cette année, nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et le dixième anniversaire de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. Dans ce domaine, nous reconnaissons davantage la contribution vitale des femmes.

Cependant, les femmes restent chroniquement sous-représentées, notamment aux postes de décision et de direction. Il est temps d'accélérer les progrès sur cette question en nous fixant des normes à respecter et en faisant en sorte que nous soyons tenus de réaliser nos objectifs en matière de parité. Mais nous devons également aller au-delà des simples statistiques. Une représentation égale des femmes et des hommes n'aura guère de sens sans environnement propice à une participation véritablement concrète.

J'encourage tous les États Membres à tenir compte des questions de genre dans les travaux de la Première Commission. Je regrette que la Conférence du désarmement ne parvienne pas à se mettre d'accord pour rendre son règlement intérieur neutre du point de vue du genre – une mesure relativement simple et qui, à l'évidence, n'a que trop tardé. Mon bureau est prêt à aider les États Membres à faire progresser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Il s'agit non seulement d'un impératif normatif, mais aussi d'un moyen de rendre les efforts de désarmement plus efficaces.

Le développement incessant de nouvelles technologies n'a pas été ralenti par la pandémie. Par conséquent, il n'a jamais été aussi urgent de trouver comment garder une longueur d'avance sur les implications que peuvent avoir les technologies d'armement émergentes. En juillet, nous avons publié le troisième rapport du Secrétaire général sur les dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement (A/75/221).

Ce rapport fournit un état actualisé et complet de la situation, décrit les dernières évolutions technologiques relatives aux moyens et méthodes de combat et évalue leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales, ainsi que sur les efforts tendant à limiter les conséquences humanitaires des conflits armés. Nous publierons une version enrichie du rapport dans le courant du mois, dans le cadre de nos efforts de sensibilisation aux implications des nouvelles technologies d'armement.

Les technologies de l'information et des communications dans le contexte de la sécurité internationale sont devenues l'une des problématiques les plus importantes dans notre monde numérisé. Comme tous les membres le savent, en 2018, les États Membres ont créé deux processus pour traiter la question, le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et le Groupe d'experts gouvernementaux

chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Ces deux processus ont maintenant atteint un point critique dans leurs délibérations respectives, et j'encourage les États à contribuer activement et de bonne foi à leur réussite mutuelle.

Les délibérations atteignent également un stade critique dans les pourparlers menés au titre de la CCAC sur les technologies émergentes dans le domaine des armes létales autonomes. Je suis encouragée par les importants domaines de consensus ou de quasi-consensus qui se sont dégagés jusqu'à présent, notamment en ce qui concerne la nécessité de veiller à ce que les êtres humains restent maîtres des armes et du recours à la force. J'espère que les États pourront continuer à coopérer de manière constructive et inclusive à l'approche de la sixième Conférence d'examen de la CCAC qui se tiendra l'année prochaine.

Il reste important de promouvoir des mesures pratiques pour garantir que l'espace extra-atmosphérique ne devienne pas un domaine d'hostilités actives et le cadre d'une nouvelle course aux armements. Nous sommes donc encouragés par l'élaboration et l'examen en cours de nouvelles propositions pour la recherche de normes de comportement responsable. Il convient également de rappeler que ces mesures peuvent constituer la base de concepts et de projets d'obligations juridiquement contraignantes, et j'espère que ces nouvelles propositions viendront compléter ces efforts et y contribuer activement.

Je me félicite du regain d'intérêt multilatéral pour le contrôle des missiles, qui s'explique notamment par les évolutions technologiques dans ce domaine. Dans un discours liminaire prononcé à l'occasion de la dernière réunion de l'Initiative de dialogue sur les missiles et dans un article d'opinion publié par la suite, j'ai formulé un certain nombre de propositions pour faire avancer ces travaux, notamment la possibilité d'œuvrer à l'élaboration de définitions convenues au niveau international et d'envisager des approches régionales.

Je pense que le moment est venu de mener des efforts renouvelés, de fond et multilatéraux sur les questions difficiles liées aux missiles de différents types et je me réjouis de la poursuite des discussions et des débats sur cette question. Nous restons également prêts à appuyer les efforts déployés par les États pour mettre en place des mesures visant à accroître la transparence, la responsabilité et la surveillance des drones armés, qui sont clairement devenus des armes de choix dans de nombreux conflits.

Je suis heureuse de pouvoir annoncer que nous avons continué à faire des progrès réguliers dans la mise en œuvre des 40 actions contenues dans l'initiative du Secrétaire général intitulée *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*. Malgré la pandémie, plus des trois quarts des 140 étapes et activités figurant dans le plan de mise en œuvre du programme se sont poursuivies comme prévu. D'autres ont continué avec des ajustements, par exemple en utilisant des plateformes numériques au lieu de réunions en présentiel. Seule une dizaine d'activités prévues ont été reportées.

Je voudrais saluer l'excellente coopération nous avons eue avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement dans le cadre de ces travaux et le féliciter à l'occasion de son quarantième anniversaire.

Malgré les restrictions imposées par la COVID-19, les trois Centres régionaux pour la paix et le désarmement se sont rapidement adaptés pour assurer la mise en œuvre ininterrompue de leurs activités de soutien aux États Membres dans leurs régions respectives. Je suis heureuse de constater qu'en dépit de ces circonstances inhabituelles, la communauté des donateurs a continué à apporter son appui aux Centres régionaux en finançant plusieurs projets futurs.

Je me félicite également de constater que la quarante-quatrième édition de *l'Annuaire des Nations Unies sur le désarmement* est la première à inclure un site Web dédié. En utilisant la nouvelle plateforme en ligne, les lecteurs pourront facilement accéder aux évolutions et tendances en matière de désarmement couvertes dans l'édition actuelle de *l'Annuaire* et dans les volumes futurs.

L'année dernière, l'Assemblée générale a réaffirmé la contribution importante et positive que les jeunes peuvent apporter à la pérennisation de la paix et de la sécurité en adoptant la résolution 74/64. Pour commémorer le premier anniversaire de l'adoption de la résolution, le Bureau des affaires de désarmement a lancé une plateforme numérique dédiée sur le site www.youth4disarmament.org. Notre objectif est d'aider à autonomiser les jeunes et à créer un espace pour qu'ils puissent contribuer de manière significative aux progrès du désarmement.

Nous travaillons avec notre premier groupe de Jeunes Champions du désarmement, composé de 10 jeunes auxquels nous assurons une formation à la fois pratique et en ligne et qui partiront pour un voyage d'étude en présentiel de deux semaines à Vienne, Genève, Hiroshima et Nagasaki lorsque l'on pourra de nouveau voyager en toute sécurité. Le premier groupe de Jeunes Champions et, espérons-le, de nombreux autres à

l'avenir, s'efforceront de promouvoir la paix et le désarmement dans leurs communautés et pays respectifs, ainsi qu'au niveau mondial grâce à ces moyens créatifs.

Face à la crise sans précédent qui frappe chacun de nos pays, la Commission reste une institution viable. Je trouve encourageant que, malgré les circonstances difficiles de cette année, les États Membres continuent de présenter de nouvelles propositions, ce qui témoigne de la pertinence et de l'efficacité de la Commission. J'appelle donc les membres à se rappeler, dans les semaines à venir, que nous sommes actuellement confrontés au même ennemi, à savoir la pandémie de COVID-19, et que notre objectif ici est de trouver un accord sur des solutions qui contribuent à la sécurité de tous.

Mes collègues et moi-même sommes disposés à fournir tout l'appui nécessaire pour permettre à la Commission de mener des travaux productifs et fructueux en cette année des plus difficiles. Je souhaite à tout le monde une session couronnée de succès.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la Haute-Représentante de sa déclaration, ainsi que de son engagement en faveur du processus de désarmement à long terme.

Avant de donner la parole aux représentantes et représentants pour le débat général, je voudrais rappeler aux délégations que chacune d'entre elles peut faire une déclaration. Je compte sur leur coopération pour limiter la durée de leurs déclarations à 10 minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national et à 13 minutes lorsqu'elles le font au nom de plusieurs délégations au cours de la présente session. Les déclarations peuvent inclure des points de vue généraux, des questions prioritaires spécifiques qui nécessitent une attention particulière et la présentation de propositions à examiner.

Conformément à la décision prise à la séance d'organisation du mardi 6 octobre (voir A/C.1/75/PV.1), les délégations peuvent prononcer leurs déclarations en personne, les soumettre par écrit ou les présenter par le biais de vidéos préenregistrées. Les déclarations en personne seront consignées au procès-verbal. Les déclarations générales écrites figureront dans le document récapitulatif qui sera publié en tant que document de la Commission.

Afin d'aider les orateurs à cet égard, et avec l'accord des membres, nous allons utiliser un système de décompte du temps de parole : le témoin rouge du microphone de l'oratrice ou de l'orateur se mettra à clignoter à la fin du temps de parole imparti. S'il y a lieu, je rappellerai aimablement aux orateurs qu'ils doivent conclure leurs déclarations, dans l'intérêt de toutes et tous.

Comme il a été dit au cours de notre séance d'organisation mardi dernier (voir A/C.1/75/PV.1), j'encourage les délégations qui ont de longues déclarations à n'en lire que la version résumée et à en faire publier le texte intégral sur le portail eStatements. J'invite également les orateurs et oratrices à parler à une vitesse raisonnable afin que les interprètes puissent faire correctement leur travail.

Je rappelle en outre aux délégations que la liste évolutive des orateurs pour le débat général sera close lundi 12 octobre, à 18 heures. En conséquence, j'encourage toutes les délégations souhaitant prendre la parole pendant le débat général mais qui ne se sont pas encore inscrites sur la liste des orateurs à bien vouloir le faire avant cette échéance.

Je rappelle également aux délégations que le Département de la communication globale publiera, en anglais et en français, les communiqués de presse quotidiens sur nos travaux, qui seront mis en ligne sur le site Web de l'ONU quelques heures après chaque séance.

Nous allons maintenant entendre le premier orateur dans le débat général. Conformément à la pratique établie, nous commencerons par les déclarations faites au nom de groupes d'États.

Points 94 à 110 de l'ordre du jour

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection, et vous assure de la pleine coopération du Mouvement des pays non alignés.

La version intégrale de cette déclaration sera disponible sur le portail eStatement. Je vais donner lecture d'une version abrégée.

Le Mouvement des pays non alignés souhaite exprimer sa préoccupation face à l'augmentation des dépenses militaires mondiales, absorbant des ressources qui pourraient être utilisées pour relever les nouveaux défis auxquels la communauté internationale est confrontée dans les domaines du développement, de l'élimination de la pauvreté et de l'éradication des maladies qui affligent l'humanité, notamment la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme ses positions de principe sur le désarmement nucléaire, qui reste la priorité absolue reconnue pour l'ONU dans

le domaine du désarmement. La question du désarmement nucléaire se trouve toujours dans une impasse alarmante. Les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas progressé dans l'élimination de leurs stocks, et le rôle des armes nucléaires dans leurs politiques de sécurité n'a pas diminué. Ils modernisent leurs arsenaux nucléaires et prévoient d'entreprendre des recherches sur de nouvelles ogives ou ont annoncé leur intention de développer de nouvelles infrastructures pour ces armes.

Le Mouvement des pays non alignés note avec préoccupation que le dialogue stratégique entre les États dotés d'armes nucléaires est resté limité et qu'aucune négociation n'est en cours pour de nouvelles réductions des armes nucléaires stratégiques après l'expiration du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques en 2021. Il appelle à un renouvellement des engagements pris dans le cadre du Traité.

Le Mouvement des pays non alignés se déclare gravement préoccupé par la révision de la position nucléaire des États-Unis et leur stratégie de sécurité nationale, qui contreviennent à leurs obligations et engagements juridiques visant à parvenir à l'élimination totale des arsenaux nucléaires, et qui menacent la paix et la sécurité internationales. La dénonciation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire a également de graves conséquences sur la paix et la sécurité internationales.

Le Mouvement réaffirme sa profonde préoccupation face à la très grande menace à la paix et à la sécurité que font peser la persistance des armes nucléaires et les doctrines militaires des États dotés de l'arme nucléaire et de l'OTAN, qui justifient le recours à la menace ou à l'emploi de telles armes contre des États qui n'en sont pas dotés. Rien ne saurait justifier de telles doctrines.

Le Mouvement des pays non alignés lance une fois de plus un appel pressant aux États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils s'acquittent pleinement et de toute urgence de leurs obligations juridiques et de l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris d'éliminer totalement et sans délai leurs armes nucléaires, de façon transparente, irréversible et vérifiable au niveau international. Il leur demande de mettre fin immédiatement à leurs projets de modernisation, de mise à niveau et de remise à neuf de leurs armes nucléaires et installations connexes ou de prolongation de leur vie utile.

En outre, le Mouvement des pays non alignés appelle à réduire immédiatement la disponibilité opérationnelle des armes nucléaires, notamment en levant l'état d'alerte de ces armes et en les désactivant complètement. L'élimination totale des armes nucléaires et l'assurance

qu'elles ne seront plus jamais fabriquées sont les seules garanties absolues contre les conséquences humanitaires catastrophiques qui découleraient de leur emploi.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme l'impérieuse nécessité de conclure, à titre hautement prioritaire, un instrument universel, inconditionnel, non discriminatoire et juridiquement contraignant pour protéger efficacement tous les États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de ces armes, en toutes circonstances.

Le Mouvement se félicite des efforts multilatéraux en faveur du désarmement nucléaire et de l'élimination totale des armes nucléaires. Il prend acte de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous espérons que, quand il entrera en vigueur, le Traité contribuera à réaliser l'objectif convenu au niveau mondial de l'élimination complète des armes nucléaires.

Pour le Mouvement, le désarmement et la non-prolifération nucléaires se renforcent mutuellement et sont essentiels à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. La non-prolifération tire sa légitimité de l'objectif plus large du désarmement nucléaire. Le meilleur moyen de répondre aux risques de prolifération est de conclure des accords universels, globaux et non discriminatoires, négociés au niveau multilatéral.

Les États membres du Mouvement qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) déplorent que la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP n'ait pu parvenir à un consensus sur un document final, en dépit des efforts de leurs délégations, et demandent aux États dotés d'armes nucléaires de faire preuve de la volonté politique requise pour que la dixième Conférence d'examen produise des recommandations concrètes sur la réalisation du désarmement nucléaire, objectif ultime du TNP.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP se déclarent une nouvelle fois profondément déçus par le fait que le Plan d'action de 2010 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive n'ait pas été mis en œuvre. Ils rejettent catégoriquement les raisons avancées pour justifier la non-mise en œuvre du Plan d'action et de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

En attendant la création d'une telle zone, les États membres du Mouvement qui sont parties au TNP demandent à Israël, le seul pays de la région à ne pas avoir adhéré au TNP ni déclaré son intention de le faire, d'abandonner ses armes nucléaires, d'adhérer au Traité

sans nouveau délai ni conditions préalables, et de placer rapidement toutes ses installations nucléaires sous le régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Mouvement des pays non alignés s'est félicité de l'adoption de la décision 73/546 de l'Assemblée générale, qui a conduit à l'organisation de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie, en novembre 2019. Cette session a été fructueuse, comme en témoigne le rapport du Secrétaire général (A/75/63). Le Mouvement appelle tous les États de la région, sans exception, à participer activement à la Conférence, à négocier de bonne foi et à conclure un traité juridiquement contraignant sur la création d'une telle zone.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP soulignent à nouveau que les États coauteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient ont une responsabilité particulière s'agissant de son application. La prorogation pour une durée indéfinie du TNP, qui a été décidée à la Conférence d'examen de 1995, est intrinsèquement liée à la mise en œuvre de la résolution de 1995.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que les politiques de non-prolifération ne doivent pas attenter au droit inaliénable de tout État d'acquérir, d'importer ou d'exporter des matières, de l'équipement et des technologies nucléaires à des fins pacifiques ou d'y avoir accès. Il réaffirme que tous les États ont le droit de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, y compris le droit souverain de mettre en place à l'échelle nationale un cycle complet du combustible nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination.

Le Mouvement des pays non alignés rappelle le succès des négociations entre la République islamique d'Iran et les gouvernements des E3+3, qui ont abouti, le 14 juillet 2015, à la version finale du Plan d'action global commun, entériné dans la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Il appelle à la pleine mise en œuvre du Plan d'action par tous ses participants et souligne que cet accord montre une fois de plus que le dialogue et la diplomatie sont les moyens les plus appropriés pour résoudre ces questions, comme il l'a toujours préconisé.

Le Mouvement estime que les zones exemptes d'armes nucléaires créées par les Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Bangkok et de Pelindaba et le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires

en Asie centrale, de même que le statut de la Mongolie comme territoire exempt d'armes nucléaires, constituent des avancées concrètes et des mesures importantes pour renforcer le désarmement et la non-prolifération nucléaires à l'échelle mondiale. Le Mouvement des pays non alignés exhorte tous les États dotés d'armes nucléaires à ratifier les protocoles à tous les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et à retirer toutes leurs réserves ou déclarations interprétatives qui seraient incompatibles avec leur objet et leur but.

Le Mouvement des pays non alignés souligne qu'il importe que tous les États, notamment ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, adhèrent au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ce qui contribuerait au processus de désarmement nucléaire, entre autres choses.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC) notent avec satisfaction le bon fonctionnement de la CIAC qui prévoit un système de vérification et encourage l'utilisation des produits chimiques à des fins pacifiques. Ils exhortent les États-Unis, seul État partie qui ne l'a pas encore fait, à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour veiller au respect du plan détaillé de destruction des armes chimiques restantes après l'échéance du délai fixé après prorogation au 29 avril 2012, et ce, le plus rapidement possible, afin de préserver la crédibilité et l'intégrité de la Convention.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés parties à la Convention sur les armes biologiques considèrent que l'absence d'un système de vérification continue de poser des problèmes, et ils appellent à la reprise des négociations multilatérales en vue de conclure un protocole non discriminatoire et juridiquement contraignant traitant de tous les articles de la Convention de manière équilibrée et globale afin de renforcer durablement la Convention, notamment par des mesures de vérification. Ils demandent instamment à toute partie qui rejette les négociations de reconsidérer sa position.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme le droit souverain des États d'acquérir, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de posséder des armes classiques ainsi que leurs pièces, composantes et munitions pour répondre à leurs besoins en matière de légitime défense et de sécurité. Le Mouvement reste profondément préoccupé par les diverses conséquences d'ordre sécuritaire, humanitaire et socioéconomique qui découlent de la fabrication, du transfert et de la circulation illicites d'armes légères et de

petit calibre. Il souligne également la nécessité d'une mise en œuvre équilibrée, complète et efficace de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites.

Le Mouvement des pays non alignés est gravement préoccupé par les conséquences négatives, pour la sécurité, du déploiement de systèmes de défense antimissiles stratégiques, susceptible de déclencher une course aux armements et de conduire à la mise au point de systèmes de missiles avancés et à l'augmentation du nombre d'armes nucléaires. Le Mouvement rejette l'idée selon laquelle l'espace est un terrain de guerre et souligne la nécessité d'entamer d'urgence un travail de fond, à la Conférence du désarmement, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, entre autres.

Le Mouvement des pays non alignés rejette fermement l'utilisation illicite ou malveillante des nouvelles technologies de l'information et des communications, y compris les réseaux sociaux, à des fins incompatibles avec les objectifs de maintien de la stabilité et de la sécurité internationales, ce qui pourrait nuire à l'intégrité de l'infrastructure des États au détriment de leur sécurité. Le Mouvement appelle également à redoubler d'efforts pour empêcher que le cyberspace ne devienne le théâtre de conflits et pour assurer son utilisation à des fins exclusivement pacifiques.

Préoccupé par l'érosion du multilatéralisme dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, le Mouvement des pays non alignés est déterminé à continuer de promouvoir le multilatéralisme comme principe fondamental des négociations dans ces domaines, seule approche durable et conforme à la Charte des Nations Unies. Voilà pourquoi notre objectif commun est d'accroître l'efficacité des mécanismes des Nations Unies pour le désarmement. S'appuyant sur leur règlement intérieur et leurs méthodes de travail actuelles, ces mécanismes ont produit des traités et des directives qui ont fait date. Le principal obstacle pour aller de l'avant est l'absence de volonté politique affichée par certains États, notamment en matière de désarmement nucléaire.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme l'importance de la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, et appelle une nouvelle fois la Conférence à convenir, par consensus et sans délai, d'un programme de travail équilibré et complet qui prenne en considération les intérêts de tous les États en matière de sécurité.

Le Mouvement espère que tous les États Membres appuieront également les huit projets de résolution suivants qui ont été déposés sous son parrainage, intitulés « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération » (A/75/399, projet de résolution IX), « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 » (A/75/399, projet de résolution VII), « Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements » (A/75/399, projet de résolution XV), « Relation entre le désarmement et le développement » (A/75/399, projet de résolution V), « Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri » (A/75/399, projet de résolution IV), « Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 » (A/75/399, projet de résolution VIII), « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement » (A/75/399, projet de résolution VI) et « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement » (A/75/400, projet de résolution VIII).

Enfin, le Mouvement des pays non alignés souligne l'importance de la volonté politique dont doit faire montre tout un chacun. Nous sommes convaincus qu'en faisant preuve de courage politique et en œuvrant de concert de manière coopérative, la Première Commission contribuera de manière tangible à la construction d'un monde plus sûr et plus pacifique.

M. Eldandarawy (Égypte) (*parle en arabe*) : À l'entame de mon propos, c'est un plaisir pour moi de vous adresser, Monsieur le Président, mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes convaincus que vos compétences contribueront au succès des travaux de la Commission. Nous vous assurons du plein appui du Groupe des États arabes au cours de la présente session, qui se tient dans des circonstances exceptionnelles et sans précédent. Je transmets également les félicitations du Groupe des États arabes aux autres membres du Bureau pour leur élection.

Le Groupe des États arabes s'associe à la déclaration que vient de prononcer le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe des États arabes réaffirme sa position de principe concernant le désarmement et la sécurité internationale. Il souligne que la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde ne peuvent être réalisées en présence d'armes nucléaires. Il est impératif de

débarrasser l'humanité de ces armes et de réorienter vers le développement les ressources humaines et financières qui leur sont consacrées.

Le Groupe des États arabes affirme que les cadres multilatéraux établis sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les buts, principes et engagements consacrés par la Charte des Nations Unies, constituent la seule base durable pour traiter les questions de désarmement et de sécurité internationale, dont l'importance ne cesse de croître au vu de l'évolution actuelle de la situation dans le monde, ainsi que des conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Dans ces circonstances, la coopération internationale et multilatérale doit être renforcée afin de traiter toutes les questions urgentes.

Le Groupe des États arabes exprime une fois de plus sa profonde préoccupation face à l'absence persistante de progrès tangibles dans le désarmement nucléaire et dans la mise en œuvre des engagements convenus à cet égard, notamment l'incapacité de parvenir à l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Les États dotés d'armes nucléaires se soustraient manifestement à l'établissement d'un calendrier précis pour le respect de ces engagements.

Le Groupe des États arabes réaffirme qu'il est important de conclure des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires en tant que moyen d'instaurer la paix et la sécurité internationales et de promouvoir les efforts de désarmement nucléaire dans le monde entier, en particulier dans la région du Moyen-Orient. Le Groupe des États arabes réitère que le refus persistant d'Israël d'adhérer au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et de placer ses installations nucléaires sous le régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) constitue une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales et une violation de nombreuses résolutions internationales pertinentes, notamment les résolutions 487 (1981) et 687 (1991) du Conseil de sécurité.

En 1995, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a adopté une résolution sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. À cet égard, le Groupe des États arabes exprime de nouveau sa vive préoccupation quant aux atermoiements dans la mise en œuvre de cette résolution, qui fait partie intégrante de la prorogation du Traité pour une durée indéfinie, décidée à la Conférence d'examen de 1995.

C'est pourquoi le Groupe des États arabes souligne qu'il importe de prendre sans tarder des mesures pour créer une zone exempte d'armes nucléaires

au Moyen-Orient. Le Groupe déposera à nouveau à la présente session un projet de résolution intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient » (voir A/75/402, par. 7). Nous appelons tous les États Membres, en particulier les États épris de paix qui sont déterminés à défendre les buts et principes de l'ONU, à mettre en œuvre ses dispositions sans deux poids, deux mesures. Le Groupe des États arabes souhaite également annoncer son appui au projet de résolution intitulé « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient » (voir A/75/395, par. 7).

En outre, le Groupe des États arabes se félicite de l'organisation de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, établie en application de la décision 73/546 de l'Assemblée générale, qui s'est tenue en novembre 2019 sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie. Nous nous félicitons des résultats positifs de la Conférence, ainsi que de l'adoption d'importantes résolutions de fond et de procédure, comme en témoigne le rapport du Secrétaire général (A/75/63). Nous exhortons toutes celles et ceux qui ont été invités à la Conférence à participer de bonne foi à ses travaux en vue de négocier un traité contraignant qui puisse renforcer la paix et la sécurité régionales et internationales.

Le Groupe des États arabes appelle à nouveau à mettre en œuvre les engagements concernant l'universalité du TNP et insiste sur la nécessité de respecter l'équilibre entre les trois piliers du Traité, tout en remédiant au déséquilibre croissant qui est apparu du fait de la priorité accordée par certains à la non-prolifération au détriment de la question du désarmement nucléaire. Nous soulignons également qu'il faut renforcer la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique et aider les États non dotés d'armes nucléaires à exercer pleinement leur droit inaliénable à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, pour autant qu'ils remplissent les obligations qui leur incombent en vertu des accords de garanties généralisées de l'AIEA.

La soixante-quinzième session de l'Assemblée générale coïncide avec le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP et le vingt-cinquième anniversaire de sa prorogation pour une durée indéfinie. Par conséquent, nous devons tous prendre des mesures concrètes pour préserver le Traité et nous employer à garantir le respect des obligations qu'il énonce.

Dans ce sens, le Groupe des États arabes appelle à œuvrer au succès de la Conférence d'examen de 2020 en adoptant un document contraignant, complet et équilibré, qui comprenne des procédures claires pour garantir la crédibilité et la viabilité du Traité en mettant en

œuvre les obligations convenues, notamment en ce qui concerne l'élimination complète des armes nucléaires et l'universalisation du Traité, ainsi qu'en créant au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires.

Le Groupe des États arabes rappelle une fois de plus l'importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) pour promouvoir le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et souligne la responsabilité particulière des États dotés d'armes nucléaires et des autres États qui n'ont pas encore adhéré au TNP d'œuvrer à l'entrée en vigueur rapide du TICE.

En 2017, le monde a été témoin d'une évolution historique sans précédent, à savoir l'établissement du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, document juridiquement contraignant grâce auquel une étape importante a été franchie s'agissant d'instaurer le désarmement nucléaire et d'affirmer que la possession et l'emploi ou la menace de ces armes sont contraires aux normes élémentaires du droit international et du droit international humanitaire, outre la menace directe qu'elles représentent pour la paix et la sécurité internationales.

Le Groupe des États arabes est convaincu qu'il importe de prévenir les courses aux armements et les différends dans l'espace extra-atmosphérique et de veiller à ce que ce dernier soit utilisé à des fins pacifiques. Nous devons œuvrer d'urgence à l'élaboration d'un nouvel instrument international juridiquement contraignant qui interdise de déployer des armes dans l'espace et d'attaquer militairement ou d'endommager intentionnellement des objets qui s'y trouvent. Nous devons également empêcher certains États de se lancer dans une course aux armements dans l'espace et de mettre au point des technologies ou armes susceptibles d'être placées dans l'espace ou utilisées contre des satellites. De telles technologies et armes auraient des conséquences dévastatrices pour l'humanité en cas de conflit dans l'espace.

En ce qui concerne la cybersécurité, le Groupe des États arabes souligne qu'il importe d'améliorer la sécurité des technologies de l'information et des communications pour renforcer les États et leur capacité de se défendre contre toute attaque subversive – ce que confirment de nombreux rapports de groupes d'experts gouvernementaux. À cet égard, nous nous félicitons que le Groupe de travail à composition non limitée constitué par la résolution 73/27 ait commencé à se réunir. Nous espérons que ces réunions aboutiront à des recommandations objectives et crédibles pour régir le comportement responsable des États dans ce domaine crucial.

Pour ce qui est des armes classiques, le Groupe des États arabes souligne qu'il est extrêmement important de consolider le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, en particulier pour combattre le phénomène dangereux des détournements d'armes de plus en plus nombreux vers des terroristes ou des groupes armés illégaux.

À cet égard, le Groupe des États arabes rejette les tentatives visant à imposer des engagements liés à des conventions controversées, adoptées sans consensus international. Nous rejetons également toute restriction du droit naturel des États de satisfaire leurs besoins en armes classiques, qui serait contraire à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies et au principe de légitime défense.

Le Groupe des États arabes attend avec intérêt que, à la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, prévue en 2021, des progrès concrets soient faits sur la question de la lutte contre les livraisons illégitimes d'armes à des destinataires non autorisés, conformément au Document final de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action, tenue en 2018.

Le Groupe des États arabes réaffirme que la Conférence du désarmement doit pouvoir jouer son rôle d'instance unique en son genre pour la négociation de traités de désarmement. Nous soulignons également que l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les travaux de la Conférence ne reflète pas nécessairement une quelconque déficience de ses mécanismes, mais plutôt le manque de volonté politique de certains États. Par conséquent, nous soulignons qu'il faut renforcer le rôle de la Conférence du désarmement, en particulier son mandat de négociation dans le domaine du désarmement nucléaire.

Pour terminer, tout en énonçant ses priorités au regard des questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission, le Groupe des États arabes souhaite souligner sa détermination à coopérer avec le Président et tous les États Membres pour réaliser les progrès souhaités à la présente session.

M. Valtýsson (Islande) (*parle en anglais*) : C'est un honneur de prendre la parole devant la Première Commission au nom des pays nordiques : le Danemark, la Finlande, la Norvège, la Suède et mon propre pays, l'Islande.

Les pays nordiques ont toujours été de fervents partisans de la coopération multilatérale, moyen le plus efficace de relever les défis de la sécurité mondiale.

La communauté internationale est actuellement mise à l'épreuve par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cette expérience devrait nous rappeler avec force l'importance de rechercher des solutions mondiales à nos menaces communes.

Les thèmes abordés à la Commission – désarmement, maîtrise des armements et non-prolifération – font partie intégrante de l'environnement de sécurité mondial. Nous devons redoubler d'efforts pour préserver et renforcer encore l'architecture existante et ses institutions, processus et mécanismes individuels.

Mus par leur attachement fort et de longue date au désarmement et à la maîtrise des armements, les pays nordiques sont prêts à contribuer activement à redynamiser les travaux sur l'ensemble du programme de désarmement. Un nouvel élan revêt une importance particulière en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Cela fait cette année 75 ans qu'Hiroshima et Nagasaki ont été victimes des armes nucléaires. Ce rappel tragique devrait nous inciter tous à continuer d'avancer vers le désarmement nucléaire.

Cette année marque également le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP), instrument au fondement de la promotion du désarmement nucléaire. Le retard forcé accusé par la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP ne doit pas entamer la fierté que les États parties peuvent tirer du succès du Traité. Néanmoins, nous devons continuer à remplir notre devoir de promouvoir le Traité et réaffirmer nos engagements en faveur de sa mise en œuvre complète, en particulier l'article VI sur le désarmement nucléaire, en prenant les mesures qui s'imposent désormais.

Les États nordiques ont appuyé, lancé et développé des actions importantes et concrètes pour poursuivre la mise en œuvre du TNP. Nous fondons de grands espoirs sur diverses initiatives, notamment l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire et le concept intitulé « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire ».

La vérification du désarmement nucléaire est un autre domaine crucial pour faire progresser le désarmement et la maîtrise des armements nucléaires. Les pays nordiques ont joué un rôle déterminant à cet égard, par des initiatives telles que le Partenariat quadripartite de vérification nucléaire et le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, ainsi que dans le cadre de l'ONU. Cette année, un projet de décision sur la vérification du désarmement nucléaire a été présenté pour maintenir cet important travail à l'ordre du jour de la Commission. Nous espérons qu'il bénéficiera d'un appui universel.

Les pays nordiques s'engagent à continuer d'appuyer sans réserve l'action de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui joue un rôle crucial en étayant la mise en œuvre du TNP par ses accords de garanties et protocoles additionnels, lesquels permettent de vérifier et, en définitive, de promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Les efforts visant à universaliser le système de garanties de l'AIEA et les protocoles additionnels sont de la plus haute importance.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires fait partie intégrante de l'architecture du désarmement nucléaire. Nous exhortons vivement les États non signataires du Traité, en particulier les États visés à l'annexe 2, à le signer et le ratifier, ce qui permettra de garantir un moratoire universel sur les essais nucléaires. Nous réaffirmons également notre appui à la négociation et la conclusion rapides d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Outre les défis auxquels est confronté le cadre institutionnel en place pour le désarmement nucléaire, d'autres faits nouveaux s'accompagnent de risques et de défis dans le domaine nucléaire. L'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, provoquée par le non-respect de la Russie, a franchi une nouvelle étape dans l'érosion de l'architecture internationale de maîtrise des armements. Nous sommes actuellement face à une situation peu claire au regard du précédent traité bilatéral de réduction des armements, le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Les pays nordiques se félicitent que le dialogue sur la stabilité stratégique se poursuive entre les États-Unis et la Russie et renouvellent leur appel à proroger le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques.

Par ailleurs, les pays nordiques encouragent la Chine à participer à des discussions de fond sur la maîtrise des armements nucléaires. Nous sommes également favorables à l'inclusion des armes non stratégiques dans ces discussions, car la distinction entre armes stratégiques et non stratégiques est de plus en plus floue. Les traités clefs ne doivent assurément pas être abandonnés alors que les capacités nucléaires sont modernisées ou renforcées et que les rivalités s'enveniment.

La République populaire démocratique de Corée continue de représenter une menace majeure pour la sécurité mondiale. Ses programmes nucléaires et balistiques illégaux demeurent en violation de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Nous prenons note de l'absence de progrès dans le dialogue entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, ce qui exige que les sanctions contre cette dernière continuent d'être appliquées strictement.

Les pays nordiques appellent une nouvelle fois la République populaire démocratique de Corée à honorer ses engagements, notamment en signant et en ratifiant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la Corée du Nord est le seul moyen d'instaurer une paix et une sécurité durables dans la péninsule coréenne.

Les pays nordiques continuent d'appuyer pleinement le Plan d'action global commun. Son avènement reste une réussite marquante de la diplomatie multilatérale. Nous exhortons les autorités iraniennes à revenir au respect intégral de l'accord, et nous comptons sur son entière coopération avec l'AIEA pour toutes ses obligations en matière de garanties.

L'érosion des normes contre l'utilisation des armes de destruction massive porte actuellement atteinte à la Convention sur les armes chimiques. La résurgence des armes chimiques est une des menaces les plus pressantes sur la paix et la sécurité internationales et elle doit être traitée avec fermeté et collectivement. Ces dernières années, nous avons constaté l'emploi d'armes chimiques en Syrie, en Iraq, en Malaisie et au Royaume-Uni, ainsi que, tout récemment, lors de la tentative de meurtre d'un citoyen russe dans son propre pays.

Les pays nordiques réaffirment leur condamnation absolue de ce dernier emploi en date d'une arme chimique dans la tentative d'assassinat d'Alexei Navalny, empoisonné en Russie par un agent neurotoxique de qualité militaire du groupe Novichok. Encore une fois, nous appelons urgemment la Russie à faire preuve de la plus grande transparence et à traduire les responsables en justice, en vertu des engagements qu'elle a pris au titre de la Convention sur les armes chimiques.

Nous condamnons la poursuite des violations de la Convention sur les armes chimiques par la République arabe syrienne, comme l'a récemment conclu le premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Les auteurs d'attaques chimiques en Syrie doivent être identifiés et répondre de leurs actes. Nous attendons avec intérêt le prochain rapport de l'Équipe. Tout emploi d'armes chimiques, quelles que soient les circonstances, constitue une violation manifeste du droit international et de la Convention sur les armes chimiques, laquelle interdit l'emploi de toutes les armes chimiques. Cette utilisation peut être constitutive de crimes de guerre et crimes contre l'humanité, qui sont parmi les crimes les plus graves de portée internationale.

L'impunité pour les violations des normes mondiales contre les armes chimiques ne saurait être tolérée et les responsables doivent répondre de leurs actes. Cela sera

facilité par l'aptitude de l'OIAC à identifier les auteurs de ces crimes odieux. Fervents partisans de l'OIAC, nous soulignons notre confiance totale et sans équivoque dans l'objectivité, l'impartialité, l'indépendance et l'expertise technique de son Secrétariat technique.

La Convention sur les armes bactériologiques est un pilier crucial du régime de désarmement. Dans la perspective de la prochaine Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention, prévue l'an prochain, et sur fond de pandémie mondiale, il est temps de renouveler notre attachement à cet important traité et de veiller de manière constructive à sa mise en œuvre.

Si les armes de destruction massive dominent actuellement, à juste titre, le dialogue sur le désarmement en général, nombre d'autres problématiques importantes du désarmement et de la maîtrise des armements inscrites à l'ordre du jour de la Commission requièrent toute notre attention, qu'elles aient trait aux armes classiques ou aux nouvelles initiatives concernant d'autres types d'armes.

Les pays nordiques soulignent le succès de la quatrième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, tenue à Oslo en novembre 2019, à l'occasion du vingtième anniversaire du texte. Le plan d'action solide et ambitieux et la feuille de route adoptés à la Conférence doivent être mis en œuvre avec une grande détermination afin de parvenir à un monde sans mines d'ici à 2025. Nous exhortons les autres États participants à se joindre à nous dans cet effort et espérons que davantage d'États signeront cette Convention qui connaît un grand succès et contribue tant à la cause humanitaire.

La Conférence annuelle des États parties au Traité sur le commerce des armes a eu lieu en août dans des conditions difficiles dues à la pandémie de COVID-19. Au regard des travaux à venir, les pays nordiques soulignent qu'il importe de mettre intégralement en œuvre le Traité. La transparence et le partage des informations sont de la plus haute importance pour réduire le risque de détournement. Il est impératif de continuer à prêter attention aux risques d'actes graves de violence fondée sur le genre.

Les pays nordiques appuient les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, en particulier les 11 principes directeurs adoptés par consensus l'an dernier et ultérieurement mis en exergue dans la déclaration de l'Alliance pour le multilatéralisme. Il sera important de continuer à avancer sur ces principes, notamment en ce qui concerne l'interaction homme-machine, dans le cadre des travaux du Groupe en amont de la Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, prévue l'an prochain.

Les pays nordiques sont fermement attachés à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Compte tenu du contexte en évolution rapide et de l'intérêt croissant de nombreux États, nous voulons contribuer à sortir de l'impasse les discussions sur cette question. Une coopération multilatérale renforcée est de mise pour préserver et améliorer la sûreté, la sécurité et la viabilité des activités menées dans l'espace. À cette fin, nous accueillons favorablement et appuyons le projet de résolution intitulé « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable » (A/75/397, projet de résolution II).

La pandémie de COVID-19 a souligné à quel point le monde s'appuie désormais sur les technologies de l'information et des communications. Un cyberspace accessible à l'échelle mondiale, libre, ouvert et sécurisé est plus que jamais indispensable au fonctionnement du monde. Malheureusement, l'augmentation de la cyberactivité malveillante observée durant la décennie écoulée n'a pas ralenti avec la COVID-19. De fait, l'année 2020 a montré que les acteurs étatiques et non étatiques malveillants sont prêts à profiter de n'importe quelle occasion dans le cyberspace, même d'une pandémie mondiale.

Les pays nordiques se félicitent des efforts déployés pour fusionner en un seul programme d'action les voies parallèles suivies actuellement pour la cybersécurité internationale à l'échelle des Nations Unies. Créer ce programme donnerait à ces questions un cadre permanent et de long terme sous l'égide de l'ONU.

Les progrès accomplis jusqu'ici par le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale constituent un point de départ important pour de nouvelles discussions. Nous devons approfondir notre compréhension de l'applicabilité du droit international et veiller à ce que les normes déjà convenues soient mises en œuvre pour assurer la stabilité dans le cyberspace.

Qu'il me soit permis de mentionner brièvement l'initiative concernant les engins explosifs dans les zones peuplées. Les pays nordiques sont très désireux d'appuyer les efforts en cours pour élaborer une déclaration politique consacrée à la protection des populations civiles victimes de l'emploi aveugle d'engins explosifs dans les zones urbaines. Il s'agit d'un problème humanitaire auquel il faut remédier d'urgence, étant donné le nombre et l'intensité croissants des conflits touchant les zones peuplées.

Enfin, et ce n'est certainement pas le moins important, on me permettra d'aborder la question du genre, qui doit être incorporée à la trame même de nos travaux, procédures et activités de fond. L'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la prise en compte des questions de genre dans nos travaux de fond doivent être la règle. Les pays nordiques n'accepteront rien de moins.

Dès le début, les pays nordiques ont souligné l'importance d'un multilatéralisme redynamisé pour relever les défis auxquels est confronté le régime international de désarmement fondé sur des règles. Les différents éléments de l'architecture complexe des instruments de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération requièrent tous une attention particulière et de nouvelles mesures doivent être élaborées. Voilà fondamentalement le travail qui attend la Commission. Les enjeux sont importants et nous devons être guidés par l'objectif de préserver et de renforcer la paix et la sécurité mondiales.

Les pays nordiques feront tout leur possible pour apporter une contribution constructive aux importants travaux de la Première Commission et au-delà. Dans cette entreprise, ils seront guidés par les valeurs nordiques séculaires que sont la coopération et la compassion.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, et mon propre pays, le Viet Nam.

L'ASEAN s'associe à la déclaration que vient de prononcer le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous vous félicitons chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection. Nous sommes fiers que les Philippines, nation également membre de l'ASEAN, soit représentée au sein du Bureau. Nous sommes convaincus que, sous la direction compétente du Président et du Bureau, la Première Commission donnera des résultats solides. Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre plein appui à cet égard.

Cette année marque le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, tandis que la Première Commission intensifie toujours plus ses efforts et ses contributions au désarmement mondial. Nous remercions M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et le Bureau des affaires de désarmement pour leurs contributions à la promotion du programme des Nations Unies pour le désarmement.

Nous prenons note des défis considérables que pose la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) pour l'Organisation des Nations Unies et tous les États Membres. Nous notons également les nouvelles difficultés auxquelles se heurte actuellement la sécurité internationale, comme l'ont mentionné le Secrétaire général et de nombreux dirigeants mondiaux durant le débat général de l'Assemblée générale qui s'est tenu en septembre. Des défis considérables exigent des efforts considérables de notre part à tous.

L'ASEAN continue d'appuyer les efforts déployés à l'échelle internationale pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Elle reste préoccupée par les conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires et par les risques que pose leur persistance. Leur élimination totale est le seul moyen de se prémunir contre l'emploi et la menace de l'emploi des armes nucléaires.

L'ASEAN réaffirme qu'elle considère le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) comme la pierre angulaire de la non-prolifération et du désarmement nucléaires et d'une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Elle salue le cinquantième anniversaire, en 2020, de l'entrée en vigueur du TNP et appelle tous les États parties au TNP à renouveler leur engagement en faveur de sa mise en œuvre intégrale, notamment en ce qui concerne l'article VI et ses dispositions relatives au désarmement nucléaire général et complet. L'ASEAN appelle à dialoguer et négocier de bonne foi pour assurer le succès de la prochaine Conférence d'examen du TNP, en 2021.

L'ASEAN souligne qu'il importe de mettre intégralement et effectivement en œuvre d'autres régimes de non-prolifération, notamment la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Elle appelle à une plus grande coopération en matière de partage d'informations, de renforcement des capacités et d'assistance technique, ainsi qu'à une participation et des contributions accrues des industries, des milieux universitaires et des organisations internationales aux efforts de non-prolifération.

L'ASEAN insiste à nouveau sur l'importance de parvenir à une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Tous les États membres de l'ASEAN ont ratifié le Traité, marque de notre appui indéfectible au TICE et de notre ferme attachement aux normes internationales contre les essais nucléaires. L'ASEAN exhorte les derniers États visés à l'annexe 2 à signer et ratifier le Traité dès que possible pour accélérer son entrée en vigueur, qui n'a que trop tardé.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, texte historique, contribue au désarmement nucléaire mondial et s'inscrit en complément des autres instruments de désarmement et de non-prolifération nucléaires en vigueur. Le nombre d'instruments de ratification et d'adhésion déposés par les États concernant ce traité a augmenté et la Malaisie, membre de l'ASEAN, a été le quarante-sixième État à ratifier le Traité, le 30 septembre 2020. Nous sommes convaincus qu'une fois entré en vigueur, le Traité contribuera un peu plus à atteindre l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires.

Nous réaffirmons notre détermination à préserver la région de l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, comme le prévoient le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et la Charte de l'ASEAN. Nous soulignons qu'il importe de mettre effectivement et intégralement en œuvre le Traité, notamment grâce au Plan d'action visant à renforcer l'application du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est pour la période 2018-2022. Nous réaffirmons notre volonté de continuer à collaborer avec les États dotés de l'arme nucléaire et d'intensifier les efforts déployés par toutes les parties pour régler toutes les questions en suspens, conformément aux objectifs et principes inscrits dans le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

Nos experts de l'ASEAN peuvent réfléchir aux moyens de rapprocher les positions, notamment par un dialogue avec les experts des États dotés de l'arme nucléaire. Nous continuerons à soumettre la résolution biennale sur le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est à l'Assemblée générale par l'intermédiaire de la Première Commission. L'ASEAN réaffirme également l'importance que revêtent les zones régionales exemptes d'armes nucléaires dans les régimes mondiaux de non-prolifération et de désarmement. Elle continue d'appuyer les efforts visant à créer de telles zones, notamment au Moyen-Orient.

L'ASEAN réaffirme le droit inaliénable de chaque État d'utiliser en toute sécurité l'énergie nucléaire à des fins pacifiques pour son développement économique et social. Elle attend avec intérêt la mise en œuvre des modalités pratiques convenues entre l'ASEAN et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en septembre 2019 ; ce cadre de coopération permettra à l'ASEAN de tirer parti de l'expérience et de l'assistance technique de l'AIEA dans les domaines de la non-prolifération, de la sûreté, de la sécurité et des garanties nucléaires, et de l'utilisation pacifique de l'énergie

nucléaire. L'ASEAN se réjouit également de la convocation de la septième réunion annuelle du Réseau des organes de réglementation de l'ASEAN sur l'énergie atomique, prévue en novembre.

La situation sur la péninsule coréenne reste préoccupante. Nous soulignons l'importance d'entretenir un dialogue pacifique entre toutes les parties concernées pour instaurer une paix et une stabilité durables sur une péninsule coréenne dénucléarisée, notamment en appliquant intégralement et rapidement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les accords conclus entre les parties. Nous réaffirmons être prêts à jouer un rôle constructif, par exemple en tirant parti des instances dirigées par l'ASEAN, telles que le Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, pour promouvoir un climat propice à un dialogue pacifique entre les parties concernées.

L'ASEAN continue d'appeler à l'universalisation des instruments juridiques internationaux en vigueur interdisant les armes chimiques, biologiques et radiologiques. L'ASEAN condamne avec la plus grande fermeté l'emploi de ces armes par qui que ce soit et quelles que soient les circonstances, car il constitue une violation grave du droit international. L'ASEAN se félicite des progrès réalisés dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques de 1997 pour éliminer les stocks d'armes chimiques. Compte tenu de la pandémie de COVID-19 en cours et de ses conséquences dévastatrices pour le développement socioéconomique et la vie humaine, l'ASEAN souligne l'importance de la sécurité et de la sûreté biologiques.

L'ASEAN est profondément préoccupée par la prolifération illicite des armes classiques dans le monde. Une réglementation et une maîtrise efficaces des armes classiques sont importantes pour la paix, la stabilité et le développement durable. L'ASEAN appuie le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous attendons avec intérêt que se tiennent, en 2021, la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action.

L'ASEAN prend note des conclusions de la quatrième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui a eu lieu à Oslo en novembre 2019. L'ASEAN salue le rôle joué par le Centre régional de lutte antimines de l'ASEAN s'agissant d'encourager les efforts visant à remédier aux restes explosifs de guerre. Nous remercions tous les partenaires et les institutions compétentes pour leurs contributions et leur appui au Centre.

L'ASEAN réaffirme son engagement à instaurer un cyberspace sûr, sécurisé et résilient. L'ONU doit

continuer à jouer un rôle clef en matière de cybersécurité. Nous saluons les efforts et les discussions fructueuses du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Nous espérons qu'ils pourront continuer à travailler en étroite collaboration et en complémentarité l'un avec l'autre.

Compte tenu de la dynamique en place en matière de sécurité internationale, l'ASEAN souligne qu'il faut préserver et renforcer davantage le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, ainsi que d'autres dispositifs multilatéraux et bilatéraux connexes. Elle continue de reconnaître le rôle important et les contributions de la Conférence du désarmement dans ce domaine.

L'ASEAN considère que l'accès à l'espace extra-atmosphérique est un droit inaliénable de tous les États. L'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent être fondées sur le principe des « fins pacifiques » et être menées au profit de l'humanité tout entière, conformément aux principes fondamentaux du droit international et aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. L'ASEAN réaffirme que prévenir une course aux armements dans l'espace et empêcher sa militarisation sont d'une importance capitale. Nous exhortons tous les États Membres à respecter et à assurer la pleine application de tous les instruments connexes des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

L'ASEAN réaffirme sa coopération avec l'ONU en vue d'instaurer un monde pacifique, sûr et prospère. Nous ne pouvons réaliser des progrès tangibles en matière de désarmement et de non-prolifération que par un dialogue, des négociations et une coopération constructifs. Nous réaffirmons que nous sommes prêts à contribuer de manière substantielle aux travaux de la Première Commission au cours de la présente session.

M. Hermida Castillo (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des huit États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), à savoir le Belize, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Panama, la République dominicaine et le Nicaragua. Nous vous félicitons, Monsieur le Président, grand frère de tous les peuples d'Amérique latine, ainsi que tous les autres membres du Bureau à l'occasion de votre élection. Vous pouvez compter sur l'appui des États membres du SICA.

Nous nous réunissons en une période exceptionnelle en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), une crise sanitaire qui a entraîné de graves conséquences socioéconomiques dans le monde entier, notamment la perte de nombreuses vies humaines précieuses. Nous exprimons notre solidarité et notre soutien aux familles qui ont perdu des êtres chers. La crise a montré que la réponse aux grands défis mondiaux doit passer par un multilatéralisme fondé sur des liens solides et la coopération internationale.

Les États membres du SICA déplorent que la pandémie de COVID-19 pèse sur les travaux de la Première Commission. Nous appelons à maintenir notre engagement et, malgré les défis actuels, à continuer d'appliquer les mandats que nous avons assumés dans le cadre des travaux des mécanismes de désarmement, notamment en ce qui concerne les conséquences humanitaires de l'utilisation des armes, les conflits armés et d'autres questions qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales.

Les États membres du SICA, qui sont parties à l'Accord-cadre relatif à la sécurité démocratique en Amérique centrale, réaffirment leur conviction selon laquelle la paix et la sécurité internationales peuvent être réalisées en adhérant aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et en particulier en s'abstenant de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, pour porter atteinte à l'intégrité territoriale ou à l'indépendance politique d'un État, ou de toute autre manière incompatible avec les objectifs de l'ONU.

Il importe également de recourir à des approches multidimensionnelles pour renforcer la démocratie, les institutions et le plein respect des droits de l'homme dans leur ensemble. Dans le même temps, nous réaffirmons notre engagement de longue date en faveur d'un désarmement général et complet, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, qui nous semblent extrêmement importants pour le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales.

Inspirés par nos réalisations passées, nos pays continuent d'œuvrer à l'élaboration d'un nouveau modèle singulier, global et indivisible de sécurité régionale. Néanmoins, nous continuons à relever de manière responsable les défis en matière de sécurité publique. La violence est étroitement liée à la présence de marchés illicites, qui résultent des diverses manifestations de la criminalité transnationale organisée, telles que le trafic d'armes, de munitions et de leurs composants.

Conscients de la menace permanente que représentent les marchés illicites d'armes classiques, de leurs pièces et de leurs composants ainsi que leur accumulation

excessive, en tant que manifestation de la criminalité transnationale organisée, mais aussi des conséquences de l'absence de contrôle du commerce des armes dans diverses régions du monde, les États membres du SICA continueront à mettre l'accent sur la prévention du trafic d'armes légères et de petit calibre, en intégrant dans leurs législations nationales le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, et en favorisant l'application de contrôles efficaces pour réduire et éliminer le détournement d'armes vers des acteurs non étatiques et des utilisateurs non autorisés, qui sont dans la plupart des cas étroitement liés à la criminalité transnationale organisée.

Nous appelons à une application équilibrée, transparente et objective des instruments internationaux pertinents dans ce domaine, dans le plein respect des principes énoncés à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Nous réaffirmons que l'aide et la coopération internationales sont indispensables au succès de la mise en œuvre du Programme d'action et de nos législations nationales en la matière. Dans le même temps, nous appelons à continuer de respecter les obligations et engagements relatifs aux munitions en vertu des instruments régionaux et internationaux pertinents, tels que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international de traçage.

Les États membres du SICA réaffirment la nécessité de progresser dans la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et d'un monde durable exempt d'armes nucléaires. Nous sommes opposés au perfectionnement des armes nucléaires existantes et à la mise au point de nouveaux types d'armes de ce genre, qui sont incompatibles avec les obligations en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous réaffirmons la nécessité d'éliminer le rôle des armes nucléaires dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité.

Nous sommes fiers d'être partie au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, connu sous le nom de Traité de Tlatelolco, le premier instrument de ce type à établir une zone exempte d'armes nucléaires dans le monde. C'est pour cette raison que nous pouvons attester de la contribution des zones exemptes d'armes nucléaires à la réalisation d'un monde exempt d'armes de destruction massive et de la menace que ces armes représentent où qu'elles se trouvent dans le monde.

Pour les États membres du SICA, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire des efforts mondiaux visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires, à promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et à atteindre l'objectif du désarmement nucléaire. Nous réaffirmons l'attachement de nos États au TNP et à la mise en œuvre intégrale de ses trois piliers fondamentaux. Nous réaffirmons également le droit inaliénable des États à mener des recherches sur l'énergie nucléaire, à la produire et à l'utiliser à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux articles I, II, III et IV du TNP.

Nous travaillerons de manière constructive et proactive à l'élaboration d'un document qui appuie ces engagements et obligations à la Conférence d'examen du TNP de 2021. Dans le même temps, en tant qu'États qui respectent et s'engagent à respecter l'article VI du TNP, nous considérons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires complétera et renforcera le régime international de désarmement et de non-prolifération et nous rapprochera de l'élimination de ces armes de destruction massive d'une manière transparente, vérifiable et irréversible.

Nous réaffirmons notre ferme condamnation de tout type d'essai nucléaire, quels qu'en soient le lieu et l'auteur, et nous exhortons tous les États à s'abstenir de procéder à de tels essais, qui ne font que compromettre la paix, la sécurité et la stabilité internationale et mettent en danger la vie de millions d'êtres humains. Ils vont également à l'encontre de l'objectif et de la finalité du régime de désarmement et de non-prolifération ainsi que des dispositions du TNP et des obligations qui y sont énoncées.

Nous réaffirmons l'importance et la nécessité de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous appelons les États visés à son annexe 2 à avancer sans plus tarder dans le processus de signature et/ou de ratification de cet instrument international, qui est de la plus haute importance pour le régime de désarmement et de non-prolifération.

Les États membres du SICA soulignent leur ferme conviction que l'élimination totale des armes chimiques et biologiques est une priorité dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. À cet égard, nous insistons sur l'importance de parvenir à l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques, grâce à l'adhésion de tous les États, et d'assurer la mise en œuvre intégrale par les États parties des dispositions de ces deux conventions et des obligations qui y sont énoncées.

Compte tenu de la relation qui existe entre le désarmement et le développement, du rôle important de la sécurité et de la lutte contre les menaces nouvelles

et traditionnelles pour la paix, dont les conséquences constituent un risque pour le développement social et économique de nos pays, nous sommes convaincus que le traitement adéquat de ces fléaux contribuera à promouvoir la stabilité et la gouvernance.

La pandémie de COVID-19 a engendré de grandes difficultés dans le monde, notamment en matière budgétaire. Les États membres du SICA ont observé avec consternation l'augmentation constante des transferts d'armes classiques depuis 2000 et les dépenses militaires excessives en résultant, qui ont atteint le chiffre record de 1,9 milliard de dollars en 2019. À cet égard, nous demandons que les ressources affectées à la course aux armements soient réorientées vers le renforcement de nos efforts pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et instaurer un monde plus juste, plus pacifique et plus stable.

Nous appelons à la mise en œuvre du Plan d'action global commun et invitons les parties restantes, ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique, à poursuivre les efforts en vue du règlement intégral de cette question. Le SICA souligne que cet accord a démontré une fois de plus que le dialogue et la négociation constituent le seul moyen efficace de régler les différends entre États.

La question des mines antipersonnel continue d'exiger l'attention de la communauté internationale. Le SICA souligne l'importance de la coopération en matière de déminage et d'assistance aux victimes et espère que les progrès de ces dernières années se poursuivront. Le SICA appuie tous les efforts internationaux visant à réduire les souffrances causées par les armes à sous-munitions et leur utilisation contre les populations civiles, en violation flagrante du droit international humanitaire. Il reconnaît et apprécie également la volonté de tous les États de prendre immédiatement des mesures convenues au niveau multilatéral pour faire face aux conséquences humanitaires des armes à sous-munitions.

Nous sommes favorables au renforcement des normes internationales applicables aux États dans le domaine de l'information et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, ainsi qu'à la promotion d'actions et de stratégies visant à renforcer la cybersécurité et à prévenir la cybercriminalité et les cyberattaques, tout en tenant compte du fait qu'un environnement ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique pour les technologies de l'information et des communications est essentiel pour tous.

Nous reconnaissons l'importance que revêt la Commission du désarmement en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et organe délibérant.

Nous regrettons l'impasse dans laquelle elle se trouve et son incapacité à convoquer en 2019 sa session de fond et ses séances d'organisation dans un cadre officiel et espérons que les délégations concernées pourront résoudre les questions pertinentes dans les meilleurs délais afin qu'elle puisse tenir sa session de fond de 2021 de manière appropriée et remplir son mandat en adoptant les recommandations de fond convenues.

Le SICCA exhorte tous les membres de la Conférence du désarmement à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que ses travaux de fond puissent commencer sans plus tarder. Nous demandons que soit inscrite à son programme de travail la promotion de progrès en matière de désarmement nucléaire, notamment la négociation d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité, ainsi que la prévention d'une course aux armements dans l'espace et un traité non discriminatoire interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires aux fins de la non-prolifération et du désarmement.

Enfin, nous soulignons le travail important réalisé par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et saluons l'aide qu'il a apporté aux pays de la région pour mettre en œuvre des mesures de désarmement dans divers domaines, ainsi que les efforts déployés à cette fin par les différents organismes du système des Nations Unies chargés du désarmement.

M. Nyanid (Cameroun) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique. Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que tous les autres membres du Bureau de votre élection et vous assure de l'appui et de la coopération du Groupe des États d'Afrique.

Le Groupe des États d'Afrique s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et souhaite formuler les observations suivantes.

La soixante-quinzième session de l'Assemblée générale se tient dans le contexte très difficile et sans précédent que nous impose la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), mais aussi à un moment où le régime de désarmement et de non-prolifération s'érode. La sécurité internationale continue de se détériorer alors que le monde fait face à de graves menaces à la paix et à la sécurité, notamment la menace croissante d'une nouvelle course aux armements.

À cet égard, le Groupe souligne la validité absolue de la diplomatie multilatérale pour traiter le désarmement, la non-prolifération et la sécurité internationale, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Le Groupe réaffirme que rien ne saurait remplacer une approche multilatérale constructive pour régler les questions de désarmement mondial.

Le 20 septembre 2017, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, un traité historique, a été ouvert à la signature. Compte tenu de la lenteur des progrès et des frustrations qui avaient caractérisé les activités de désarmement nucléaire depuis tant d'années, le Traité a marqué un tournant majeur dans l'action menée pour libérer le monde des armes nucléaires.

Le Groupe des États d'Afrique souligne que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires conforte la nécessité d'un engagement de notre part en faveur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le complète. Alors que la communauté internationale attend toujours que soit atteint l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires, le Groupe des États d'Afrique souhaite que des mesures plus détaillées et concrètes soient mises en œuvre afin d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire d'une façon vérifiable et irréversible dans un délai bien défini.

Les armes nucléaires représenteront une grave menace existentielle pour l'humanité tant que les États dotés d'armes nucléaires continueront de posséder et de moderniser ces armes de destruction massive. C'est pourquoi le Groupe salue et souligne l'importance de la résolution 73/34, qui fait partie intégrante des efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement.

Soixante-quinze années se sont écoulées depuis que le monde a été témoin de la toute première utilisation de bombes atomiques à Hiroshima et à Nagasaki. Les conséquences de la dévastation causée par ces deux attaques continuent d'être endurées par les *hibakusha* mais aussi par tous les peuples du monde, ainsi que par l'environnement. Le moment est donc venu de protester contre la lenteur et le manque de bonne foi et d'engagement qui caractérisent les États dotés d'armes nucléaires s'agissant du démantèlement de ces armes.

Malgré les efforts concertés des États non dotés d'armes nucléaires, notamment en Afrique, l'échec de la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue en 2015, rend nécessaire la coopération constructive des États parties pour préparer la dixième Conférence d'examen du TNP, qui coïncide avec le cinquantième anniversaire du Traité.

À cet égard, le Groupe appelle tous les États parties au TNP à œuvrer à la préservation de la crédibilité et de la pérennité du Traité et à la réalisation de son universalité et de ses objectifs par l'adoption d'un document final équilibré et complet. Ce sera également pour nous l'occasion de réaffirmer notre attachement au rôle exceptionnel joué par le TNP, qui est essentiel à notre détermination collective à éliminer les armes nucléaires. La menace que pose à l'humanité la persistance des armes nucléaires est à nulle autre pareille.

À cet égard, le Groupe des États d'Afrique insiste sur la mise en œuvre de toutes les mesures convenues et de tous les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires au titre du Traité, notamment l'article VI.

L'échec de la précédente conférence d'examen est encore frais dans nos esprits. Nous espérons donc que cette déception nous rappellera clairement la nécessité de renouveler notre engagement en faveur de l'objectif général consacré par le Traité. Le Groupe des États d'Afrique réaffirme le rôle central que jouent les zones exemptes d'armes nucléaires dans la consolidation du TNP, ainsi que leur contribution aux initiatives de désarmement et de non-prolifération nucléaires dans toutes les régions du monde.

Les Traités de Pelindaba, de Tlatelolco, de Rarotonga et de Bangkok, le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie contribuent considérablement à la réalisation de l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Ils renforcent la paix et la sécurité mondiales et régionales, ainsi que le régime de non-prolifération nucléaire, et contribuent à la réalisation des objectifs de désarmement nucléaire.

Dans ce contexte, le Groupe des États d'Afrique reste attaché au Traité de Pelindaba, qui a célébré son dixième anniversaire l'année dernière et qui, entre autres choses, réaffirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires et protège son territoire, notamment en interdisant le stationnement de dispositifs explosifs nucléaires et la conduite d'essais sur l'ensemble du continent africain.

Le Groupe appelle tous les États invités à la Conférence à y participer activement et de bonne foi, en tant que mesure pratique pour la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et l'instauration d'une sécurité équitable, durable et non discriminatoire dans la région. Le Groupe souligne que la résolution de 1995 reste un élément essentiel et à part entière de l'ensemble de mesures, ainsi que le fondement des considérations qui ont permis de parvenir à un consensus sur la prorogation pour une durée indéfinie du Traité sur la non-prolifération en 1995.

Nous soulignons la validité de ces engagements et de ces obligations jusqu'à ce qu'ils soient pleinement mis en œuvre. Dans ce contexte, nous exprimons notre appui au projet de résolution A/C.1/75/L.1, intitulé « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient », et au projet de résolution A/C.1/75/L.2, intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient ».

Le Groupe des États d'Afrique souligne l'importance des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et le rôle central que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui continue de veiller au respect par les États de leurs engagements à mettre en œuvre leurs accords de garanties, de fournir une assistance technique et de promouvoir la coopération en tirant parti dans la mesure du possible de la science et de la technologie aux fins du développement socioéconomique. Le Groupe des États d'Afrique met l'accent sur les considérations humanitaires dans le contexte de toutes les délibérations portant sur les armes nucléaires au cours de la présente session, et exprime en particulier sa très vive préoccupation face aux conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi ou de l'explosion d'armes nucléaires, que ce soit volontairement ou par accident.

Dans ce contexte, le Groupe des États d'Afrique appuie fermement tous les efforts visant à l'élimination totale et à la délégitimation des armes nucléaires, y compris l'entrée en vigueur attendue du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Groupe félicite également le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Nigéria de leur récente ratification du Traité. Il est à espérer que les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui se trouvent sous le « parapluie nucléaire » saisiront également l'occasion de signer et de ratifier le Traité afin de parvenir à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires.

La persistance et la détention d'armes nucléaires ne garantissent pas la sécurité mais confirment au contraire les risques liés à leur utilisation potentielle. Notre monde, y compris l'espace extra-atmosphérique, doit être exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Dans ce contexte, le Groupe souligne la nécessité pour les États dotés d'armes nucléaires de cesser de moderniser, d'améliorer, de remettre à neuf ou de prolonger la durée de vie de leurs armes nucléaires et des installations connexes.

Le Groupe des États d'Afrique se félicite également de la ratification par le Zimbabwe du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et souligne qu'il importe de parvenir à l'universalité de ce traité, en gardant à l'esprit les responsabilités particulières qui incombent aux États dotés d'armes nucléaires

à cet égard. Le Groupe estime que le TICE offre l'espoir de mettre un terme à la mise au point et à la prolifération d'armes nucléaires, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif de désarmement nucléaire.

Le Groupe se félicite de la convocation de la onzième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du TICE, qui s'est tenue à New York le 25 septembre 2019, et appuie l'engagement dont continue de faire preuve la communauté internationale en faveur de la promotion du TICE. Le Groupe appelle les États dotés d'armes nucléaires et ceux visés à l'annexe 2 du Traité qui n'ont pas encore adhéré au TNP et qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE à le faire sans plus tarder.

Le Groupe reste vivement préoccupé par le commerce, le transfert, la fabrication, la possession et la circulation illicites des armes légères et de petit calibre, ainsi que par leur accumulation excessive et leur prolifération incontrôlée.

Nous nous félicitons des progrès réalisés dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Le Groupe des États d'Afrique présentera deux projets de résolution qui ont fait l'objet de mises à jour techniques et pour lesquels il sollicite l'appui de toutes les délégations : le projet de résolution A/C.1/75/L.10, intitulé « Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique », et le projet de résolution A/C.1/75/L.11, intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique ».

M. Barman (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) au sujet de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. D'emblée, la CARICOM s'associe à la déclaration prononcée le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, nos plus sincères félicitations pour votre élection et vous assurons du plein soutien de la CARICOM tout au long de la présente session. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance pour le travail accompli par votre prédécesseur, S. E. M. Sacha Llorentty Solíz, de la Bolivie, qui a dirigé efficacement nos travaux pendant son mandat de Président de la Première Commission à sa soixante-quatorzième session.

Alors que nous commémorons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, la CARICOM souligne qu'elle apprécie à sa juste valeur le programme

du Secrétaire général pour le désarmement, intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, et ses domaines prioritaires que sont le désarmement au secours de l'humanité, un désarmement qui sauve des vies et le désarmement pour les générations futures. Nous souscrivons pleinement à l'avis du Secrétaire général selon lequel,

« Au XXI^e siècle, les mesures de désarmement et de maîtrise des armements peuvent contribuer à la sécurité des pays et des populations et doivent faire partie intégrante de notre système de sécurité collective » (*Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, p. vii).

La CARICOM considère que le désarmement vise à prévenir et à éliminer la violence, à favoriser le développement durable et à défendre les valeurs d'humanité. Nous estimons qu'il existe un lien direct entre le désarmement et le développement. C'est pourquoi notre engagement en faveur du désarmement est ancré dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans les objectifs de développement durable. Nous restons conscients de la contribution précieuse que la Commission peut apporter à la réalisation non seulement de l'objectif de développement durable n° 16, mais également de la cible 5.2, qui vise à éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles.

L'apparition de la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19), associée à l'évolution rapide des menaces sur la sécurité, dont, entre autres, la criminalité transnationale organisée et les activités transfrontalières qui l'accompagnent, ont sans aucun doute entravé la capacité de notre région à atteindre les objectifs de développement durable.

Ce défi est d'autant plus manifeste que nos ressources limitées sont désormais réorientées pour assurer la santé et la sécurité de tous nos citoyens. Les armes à feu illégales figurent dans un nombre alarmant de crimes violents et d'homicides, ce qui se traduit souvent par des conséquences socioéconomiques et des souffrances inimaginables pour de nombreuses familles de notre région. Non seulement la prolifération croissante des armes légères et de petit calibre est à l'origine d'importantes pertes de vies humaines, mais elle a également des incidences sur les jeunes et les personnes vulnérables, qui nuisent si souvent à eux-mêmes en devenant les auteurs d'actes de violence.

Bien que nous ayons élaboré des solutions régionales pour régler ces problèmes, nous restons conscients de la nécessité d'une coopération au niveau multilatéral. À cet égard, la CARICOM souscrit pleinement à l'objet et au but du Traité sur le commerce des armes. Nous

sommes fermement convaincus que ce traité est un cadre crucial pour lutter contre la menace du commerce illicite des armes et nous maintenons que, pour être couronné de succès, il doit être mis en œuvre de bonne foi par toutes les parties, y compris les grands fabricants, exportateurs et importateurs d'armes classiques.

La CARICOM continue de souligner l'importance du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international de traçage, qui sont primordiaux pour mobiliser la coopération internationale en vue de faire reculer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général (A/75/78) sur cette question et sur l'assistance fournie aux États pour l'arrêt de cette activité, qui, entre autres choses, donne une vue d'ensemble des armes légères et de petit calibre aux niveaux national, régional et international.

Nous apprécions également que le rapport offre un aperçu des bonnes pratiques, des enseignements tirés de l'expérience et des recommandations formulées quant aux mesures propres à prévenir et à combattre le détournement et le transfert international illicite des armes légères et de petit calibre au profit d'utilisateurs non autorisés. Nous attendons avec impatience la convocation, reprogrammée en 2021, de la Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

La CARICOM note avec inquiétude la menace accrue de la cybercriminalité à l'ère de la COVID-19, étant donné le recours accru aux plateformes numériques. Selon le plan stratégique de la Communauté des Caraïbes pour 2015-2019, intitulé *Repositionner la CARICOM*, la cybercriminalité a une incidence négative sur la sécurité nationale et entrave gravement le développement socioéconomique des États de la CARICOM. À cet égard, l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM a inauguré une stratégie visant à renforcer la résilience dans la région des Caraïbes en exploitant plusieurs voies, notamment la sensibilisation du public et le renforcement des capacités durables.

En outre, le Plan d'action de la CARICOM en matière de cybersécurité et de cybercriminalité vise à remédier aux vulnérabilités de chaque pays participant de la CARICOM dans ce domaine et à établir une norme concrète et harmonisée de pratiques, systèmes et compétences en matière de cybersécurité. Ce plan cherche également à renforcer les capacités et infrastructures nécessaires pour permettre de détecter rapidement la

cybercriminalité, de mener les enquêtes et poursuites idoines, et d'explorer les liens possibles avec les autres formes d'activités criminelles.

Par conséquent, non seulement le renforcement de la cybersécurité est perçu comme une stratégie pour parvenir à la résilience technologique, mais il est aussi lié à des stratégies cherchant à instaurer la résilience sociale et la sécurité de la population. La CARICOM appuie donc pleinement les travaux que mène l'actuel Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale pour définir des normes et comportements propres à promouvoir la paix et la sécurité au niveau mondial. À cet égard, la CARICOM se réjouit de participer à la prochaine session de fond qui se tiendra en 2021.

Il est véritablement regrettable que, 75 ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, la communauté internationale soit toujours aux prises avec l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. Les conséquences désastreuses qui résulteraient du recours à l'option nucléaire aujourd'hui sont un spectre sinistre que le monde doit s'efforcer d'éviter à tout prix. La CARICOM souligne de nouveau que l'emploi et la menace de l'emploi d'armes nucléaires constituent un crime contre l'humanité et une violation du droit international, notamment du droit international humanitaire et de la Charte des Nations Unies.

Dans ce sens, la CARICOM est fière de faire partie de la première région densément peuplée au monde à s'être déclarée zone exempte d'armes nucléaires avec l'adoption du Traité de Tlatelolco, qui a porté création de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous réitérons donc notre appel à la dénucléarisation de toutes les régions du monde.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est indispensable au maintien de la paix et de la sécurité internationales et a réussi à limiter le nombre d'États possédant des armes nucléaires. En outre, le TNP préserve et assure la nature exclusivement pacifique des programmes nucléaires civils. Le TNP est également crucial pour entretenir un environnement propice au désarmement. Pourtant, 50 ans après son entrée en vigueur, la communauté internationale reste incapable d'entreprendre des négociations de bonne foi sur le désarmement nucléaire. Nous continuons donc d'encourager tous les États Membres à honorer leurs engagements à respecter les importantes obligations qui leur sont conférées par le TNP.

L'adoption par une majorité d'États, en 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a remis en question l'idée que le désarmement est l'objectif négligé

de l'ONU. Les États membres de la CARICOM ont rejoint des États animés des mêmes idées pour négocier ce traité historique et ont salué son adoption. Nous nous réjouissons que, depuis son ouverture à la signature le 20 septembre 2017, le Traité compte désormais 84 États signataires et 46 États parties. Nous gardons l'espoir qu'il entrera en vigueur à brève échéance.

La ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction illustre l'engagement de longue date de la CARICOM de travailler dans un environnement multilatéral pour faire face aux menaces posées par les armes de destruction massive. Nous continuons de souligner que nos progrès régionaux s'agissant de prévenir la prolifération des armes de destruction massive sont inextricablement liés à notre viabilité économique.

La CARICOM remercie l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques de l'avoir appuyée en renforçant ses capacités par le partage de meilleures pratiques et le transfert de technologies, et en lui prodiguant une formation spécialisée aux interventions d'urgence en cas d'utilisation délibérée ou accidentelle de produits chimiques, respectivement. Nous remercions sincèrement le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes du travail pratique et précieux qu'il a entrepris dans de nombreux domaines du désarmement au sein des États membres de la CARICOM.

La CARICOM reconnaît également le rôle important que joue la société civile dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Nous apprécions à sa juste valeur notre partenariat avec les membres de la société civile et sommes déterminés à poursuivre notre collaboration avec eux pour promouvoir l'objectif du désarmement et de la non-prolifération.

Avant de terminer, je voudrais faire quelques observations à titre national. La Trinité-et-Tobago coparrainera à nouveau le projet de résolution intitulé « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements » (A/C.1/75/L.21). Nous accueillons favorablement le rapport du Secrétaire général (A/75/133) sur la mise en œuvre par les États Membres de la résolution 73/46 sur cette importante initiative.

Nous prenons également note des mesures enclenchées aux niveaux national et régional, ainsi qu'au sein du système des Nations Unies, pour promouvoir la participation des femmes à tous les processus de décision sur les questions liées au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements.

Une fois encore, nous comptons sur l'appui de la Commission pour l'adoption du projet de résolution A/C.1/75/L.21 et réitérons notre attachement à l'égalité des genres, au désarmement et à la maîtrise des armements.

M^{me} Moldoisaeva (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États parties au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale : la République du Kazakhstan, la République du Tadjikistan, le Turkménistan, la République d'Ouzbékistan et mon propre pays, la République kirghize, qui assure actuellement la présidence du Traité.

À l'origine, l'idée de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale a été proposée par l'Ouzbékistan à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, en 1993 (voir A/48/PV.6). La proposition a été discutée plus avant lors d'une conférence internationale sur le thème « L'Asie centrale, zone exempte d'armes nucléaires », qui s'est tenue à Tachkent en septembre 1997. Motivés par le désir de contribuer utilement aux efforts systématiques et constants de réduction des armes nucléaires à l'échelle mondiale, dans le but ultime d'éliminer ces armes et de parvenir à un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace, les États d'Asie centrale ont signé le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale en septembre 2006.

Le Traité a été signé dans la ville de Semipalatinsk où, en 1991, a été fermé l'un des plus grands sites d'essais nucléaires au monde. En entrant en vigueur, le 21 mars 2009, il a marqué une étape importante vers le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et la promotion de la coopération aux fins d'une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il a également permis de faire progresser la coopération en matière de régénération et de remise en état de l'environnement dans les territoires touchés par une contamination radioactive, et constitue donc une mesure importante pour renforcer la paix et la sécurité régionales et internationales.

En octobre 2009, la première réunion consultative des États parties au Traité s'est tenue à Achgabat. D'autres consultations ont été organisées régulièrement dans les

capitales des États d'Asie centrale. Ces réunions ont permis d'identifier des activités que les États parties de la région pouvaient entreprendre conjointement afin d'honorer leurs obligations en vertu du Traité et développer la coopération sur les questions de désarmement avec d'autres États Membres de l'ONU et des instances internationales. Mon pays s'est vu confier la fonction de dépositaire du Traité et de son protocole, dont il s'acquitte fidèlement. Le Kirghizstan est également le coordonnateur de la zone pour 2020.

L'année dernière, nous avons eu le plaisir de commémorer le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité d'Asie centrale, et nous continuerons résolument à exécuter son mandat. La zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale se distingue à plusieurs titres.

Premièrement, la zone concernée comprend un État qui possédait auparavant des armes nucléaires.

Deuxièmement, il s'agit de la première zone exempte d'armes nucléaires créée dans l'hémisphère nord.

Troisièmement, c'est la première fois qu'une zone exempte d'armes nucléaires est créée dans une région partageant une longue frontière avec deux États dotés d'armes nucléaires. Autre trait distinctif du Traité, ses parties sont tenues de conclure des accords avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur la mise en œuvre de garanties généralisées, en application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Les États parties ont également été obligés d'ajouter un protocole additionnel à leurs accords de garanties respectifs avec l'AIEA et se sont engagés à honorer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires. Nous considérons ces dispositions comme la première ligne de défense contre le terrorisme nucléaire.

Enfin, au rang des caractéristiques novatrices de la zone figurent des dispositions en vertu desquelles les parties conviennent de contribuer aux efforts de régénération de l'environnement dans les territoires contaminés en raison d'activités antérieures liées à la mise au point, à la fabrication ou au stockage d'armes nucléaires et autres engins explosifs nucléaires, en particulier les sites de stockage de résidus du traitement de l'uranium et les sites d'essais nucléaires. Ainsi, l'instauration de garanties de paix et de sécurité aussi robustes aux niveaux régional et mondial jette de solides bases pour le développement durable, la coopération et le progrès de l'humanité.

Le 6 mai 2014, les cinq États dotés de l'arme nucléaire – la France, la Chine, la Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique – ont signé le Protocole

au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, qui fournit des assurances négatives de sécurité. C'était la première fois qu'un protocole à un traité sur une zone exempte d'armes nucléaires était signé simultanément par les cinq puissances nucléaires.

Une étape importante était ainsi franchie dans le renforcement aussi bien de la sécurité régionale en Asie centrale que du régime mondial de non-prolifération nucléaire. En ratifiant le Protocole, les cinq États dotés de l'arme nucléaire contractent l'obligation juridiquement contraignante de ne recourir ni à l'emploi d'armes nucléaires ni à la menace de leur emploi contre les États parties au Traité. À ce jour, la République populaire de Chine, la Fédération de Russie, la République française et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont ratifié le Protocole, et nous espérons que les États-Unis le ratifieront dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne le Protocole, nous rappelons le paragraphe 59 de la résolution S-10/2, « Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale », qui prie instamment les États dotés d'armes nucléaires de poursuivre leurs efforts en vue de conclure, selon qu'il serait approprié, des arrangements efficaces pour assurer les États non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours à de telles armes. Nous nous référons également à la résolution 73/58, « Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale », adoptée par consensus à l'Assemblée générale le 5 décembre 2018, qui, au paragraphe 2, demande aux États dotés d'armes nucléaires de prendre des mesures pour ratifier au plus vite le Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Nous nous réjouissons à la perspective d'une discussion productive, à la présente session de la Première Commission, sur le renforcement de la sécurité mondiale, la promotion d'une coopération accrue et la pérennisation de la paix et de la prospérité dans le monde entier.

Je tiens à signaler que le projet de résolution annuel actualisé, intitulé « Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale » (A/C.1/75/L.56) sera à nouveau proposé au nom des États parties au Traité. Nous appelons donc tous les États Membres à entériner ce projet de résolution. Leur précieux appui illustrera l'importance des intentions des États d'Asie centrale et de leurs aspirations sincères à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, et le rôle important de la zone d'Asie centrale pour garantir la paix et la sécurité internationales.

Pour terminer, qu'il me soit permis de souligner que, pour les États d'Asie centrale, la création d'une

telle zone était une nécessité pratique motivée par le besoin de garantir que les populations de notre région n'auraient plus jamais à subir les conséquences d'une course aux armements nucléaires.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur.

M. Gonzato (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, ainsi que la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, s'associent à cette déclaration.

Nous sommes préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité et l'érosion continue du dispositif international de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. À cet égard, nous appelons tous les États à respecter les normes internationales, à mettre pleinement en œuvre leurs obligations et leur engagement à rétablir le dialogue et la confiance, et à promouvoir la transparence et les mesures de confiance.

À l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'Union européenne se félicite de la contribution importante qu'il a apportée à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales. Nous devons intensifier nos efforts pour garantir le succès de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP.

Le TNP est un succès historique et la pierre angulaire du dispositif mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et sa application intégrale est cruciale. L'Union européenne appuie fermement les trois piliers du Traité et continuera de promouvoir la mise en œuvre globale, équilibrée et intégrale du plan d'action convenu à la Conférence d'examen de 2010. Nous soulignons la nécessité de mettre en œuvre toutes les obligations et tous les engagements pris au titre du TNP.

L'Union européenne se félicite des diverses initiatives, notamment l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire et son initiative « Stepping Stones », qui constituent une contribution importante à un résultat durable de la Conférence d'examen du TNP. Nous prenons acte de l'attention accrue accordée à la réduction des risques au cours de l'actuel cycle d'examen du TNP dans cette instance et dans d'autres.

L'Union européenne rappelle que les deux États dotés d'armes nucléaires possédant les arsenaux les plus importants ont une responsabilité particulière, et nous continuerons à encourager les États-Unis et la Fédération

de Russie à s'employer à réduire davantage leurs arsenaux, notamment les armes nucléaires stratégiques et non stratégiques, déployées ou non, et à poursuivre les discussions sur le renforcement de la confiance, la transparence, la réduction des risques, y compris les mesures de réduction des risques stratégiques et nucléaires, les activités de vérification et l'établissement de rapports. Nous nous félicitons du dialogue sur la stabilité stratégique qui se tient entre la Fédération de Russie et les États-Unis à Vienne et à Helsinki.

Compte tenu de son expiration au début de février 2021, nous appelons fermement à la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques ainsi qu'à la négociation d'accords plus larges pour lui succéder. À cet égard, l'Union européenne se félicite de la transparence accrue dont font preuve certains États dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne leurs doctrines et les armes nucléaires qu'ils possèdent et invite les autres à faire de même. Nous encourageons la Chine à contribuer activement à ce processus.

La promotion de l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et de son entrée en vigueur est une priorité absolue pour l'Union européenne. Tous les États membres de l'Union européenne ont ratifié le TICE et respectent ses obligations. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les États visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le TICE sans condition préalable ni autre délai. Entre-temps, nous invitons tous les États à respecter le moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires ou toute autre explosion nucléaire et à s'abstenir de toute action qui irait à l'encontre de l'objet et du but du Traité.

L'Union européenne s'est engagée à appuyer les 10 actions énoncées dans le programme de désarmement du Secrétaire général, intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, et dans ce contexte, nous nous attacherons à promouvoir l'universalisation et l'entrée en vigueur du TICE ; à soutenir les activités de vérification du désarmement nucléaire, y compris la convocation du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire en 2021 ; et à encourager le lancement sans plus tarder de négociations, dans le cadre de la Conférence du désarmement, sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Alors que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) célèbre son quarantième anniversaire, l'Union européenne et ses États membres apprécient grandement le rôle et le travail de l'Institut en tant qu'institution autonome et indépendante des

mécanismes de désarmement, qui produit des recherches impartiales et de grande qualité et met en œuvre des initiatives susceptibles de contribuer à l'émergence d'une compréhension commune et de faire avancer les processus de désarmement. L'Union européenne souligne la nécessité de doter l'UNIDIR d'une base financière plus stable et durable, comme le propose le projet de résolution A/C.1/75/L.37, intitulé « Quarantième anniversaire de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement », coparrainé par la France et l'Allemagne.

L'Union européenne réaffirme qu'elle est résolument attachée au Plan d'action global commun et qu'elle continue à l'appuyer. Nous déplorons vivement le retrait des États-Unis du Plan d'action et la réimposition ultérieure des sanctions qu'ils avaient levées. Nous appelons tous les pays à soutenir la mise en œuvre intégrale de l'accord. L'Union européenne continue de respecter les engagements qu'elle a pris au titre du Plan d'action global commun, notamment en ce qui concerne la levée des sanctions.

L'Union européenne reste gravement préoccupée par le fait que l'Iran continue d'accumuler de l'uranium faiblement enrichi, dont la quantité est actuellement plus de 10 fois supérieure à la limite fixée par le Plan d'action, et que son niveau d'enrichissement maximal dépasse le plafond prévu. Nous demeurons également très préoccupés par la poursuite de l'enrichissement à Fordou et par l'expansion des activités de recherche et de développement de l'Iran en matière de centrifugeuses.

Toutes les activités mentionnées ici sont incompatibles avec le Plan d'action global commun et ont de graves conséquences sur la prolifération. Nous demandons donc instamment à l'Iran de s'abstenir de toute nouvelle action incompatible avec les engagements qu'il a pris au titre du Plan d'action global commun et de revenir sans délai à sa pleine application. Nous appuyons aussi fermement les efforts entrepris par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour clarifier toutes les questions en suspens.

La réaffirmation par la République populaire démocratique de Corée, en 2020, de son intention de conserver et de continuer à développer ses programmes nucléaire et balistique compromet les efforts internationaux visant à instaurer la confiance et à établir une paix et une sécurité durables dans la péninsule coréenne. Les tirs répétés de missiles balistiques qui ont eu lieu plus tôt dans l'année ont violé de multiples résolutions du Conseil de sécurité.

Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à signer et à ratifier le TICE sans plus tarder et à se conformer à nouveau à ses obligations découlant

du TNP et des garanties de l'AIEA. Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de s'abstenir de toute nouvelle provocation et de prendre des mesures concrètes pour instaurer la confiance et abandonner tous ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques d'une manière complète, vérifiable et irréversible afin d'ouvrir la voie à une paix durable et à la dénucléarisation par des moyens pacifiques. Tant que ce ne sera pas fait, nous appliquerons strictement les sanctions existantes et engagerons tous les autres États Membres de l'ONU à faire de même.

Le non-respect persistant par certains États Membres de leurs obligations internationales est une source de vives préoccupations pour l'Union européenne. Pour garantir la viabilité et l'efficacité des accords de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, il faut que ceux-ci soient pleinement respectés et appliqués. Il est essentiel de garantir le principe de responsabilité et de mettre fin à l'impunité pour préserver l'intégrité des normes établies.

Il faut impérativement identifier les auteurs des attaques chimiques en République arabe syrienne et les amener à répondre de leurs actes. L'Union européenne réaffirme que l'utilisation d'armes chimiques constitue une violation grave du droit international. Nous dénonçons les violations continues par la République arabe syrienne de ses obligations en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques et condamnons fermement l'utilisation d'armes chimiques par les Forces aériennes arabes syriennes, comme l'a conclu l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) dans son premier rapport, publié le 8 avril.

L'Union européenne condamne avec la plus grande fermeté la tentative d'assassinat dont a été victime Alexei Navalny, empoisonné en Russie par un agent neurotoxique chimique militaire du groupe Novitchok, comme l'a confirmé l'OIAC sur la base des analyses effectuées dans deux de ses laboratoires désignés. Le Gouvernement russe ne doit ménager aucun effort pour faire la lumière sur les circonstances de ce crime en toute transparence. Aucune impunité ne peut et ne saurait être tolérée pour l'emploi d'armes chimiques.

L'Union européenne appelle également les autorités de la Fédération de Russie à coopérer pleinement avec l'OIAC afin de garantir une enquête internationale impartiale et à traduire les responsables en justice. Nous réaffirmons notre pleine confiance dans les compétences techniques, l'objectivité, l'impartialité et l'indépendance

du Secrétariat technique de l'OIAC. L'Union européenne appelle à une réponse internationale conjointe et résolue et se réserve le droit de prendre les mesures appropriées.

Nous sommes consternés par les tentatives répétées d'un petit nombre d'États de contester l'autorité et l'intégrité d'organisations internationales telles que l'OIAC, qui s'acquittent de leurs missions au service de la communauté internationale avec professionnalisme, objectivité et impartialité.

L'Union européenne réaffirme également son fort appui à la Convention sur les armes biologiques et au Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines, le seul cadre existant qui prévoit une enquête sur l'utilisation présumée d'armes biologiques et qui a bien fonctionné dans le passé.

Nous restons fermement attachés à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Sans exclure un instrument juridiquement contraignant à l'avenir, nous pensons que les mesures volontaires constituent une solution pragmatique pour le moment. Nous encourageons particulièrement la poursuite de la coopération internationale sur les normes de comportement responsable dans l'espace et, à cet égard, nous saluons le dépôt du projet de résolution A/C.1/75/L.66, intitulé « Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ».

L'Union européenne et ses États membres sont favorables à un cyberspace libre, ouvert, stable et sûr, dans lequel les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'état de droit sont respectés et s'appliquent en ligne comme ils le sont hors ligne. Nous restons préoccupés par l'augmentation de la cyberactivité malveillante des acteurs étatiques et non étatiques.

L'attention accrue accordée à la cybersécurité à l'ONU, notamment la reprise des discussions sur les questions relatives au cyberspace au sein du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, est l'occasion de faire progresser et de mettre en œuvre le cadre stratégique pour la prévention des conflits, la stabilité, la coopération et le renforcement des capacités et de garantir un comportement responsable des États dans le cyberspace.

Nous soulignons donc l'importance de se concentrer en 2021 sur les travaux actuellement en cours dans ces processus importants. Nous nous félicitons vivement de l'appui interrégional croissant en faveur d'un programme

d'action visant à promouvoir le comportement responsable des États dans le cyberspace, qui permet d'espérer retrouver un consensus sur les questions relatives au cyberspace au sein de la Première Commission.

L'Union européenne est unie dans son appui à l'interdiction universelle des mines antipersonnel. Nous appelons tous les acteurs à s'abstenir de produire, de stocker et de transférer des mines antipersonnel, ou d'en faire le commerce, et condamnons fermement leur utilisation en tout lieu, à tout moment et par tout acteur. Tous les États membres de l'Union européenne sont parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, et nous invitons instamment tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention sans plus tarder, ou à titre de mesure provisoire, à se conformer aux normes qui y sont consacrées.

La Convention sur les armes à sous-munitions célébrera son dixième anniversaire à sa deuxième conférence d'examen. L'Union européenne appuie l'objectif humanitaire énoncé dans la Convention et appelle tous les acteurs à s'abstenir d'utiliser aveuglément des armes à sous-munitions et à respecter pleinement les principes du droit international humanitaire. Nous nous félicitons du processus de consultation en cours, que l'Irlande a lancé dans le but de contribuer à l'élaboration d'une déclaration politique portant sur les souffrances humanitaires causées par l'utilisation aveugle et disproportionnée d'armes explosives dans des zones peuplées.

L'Union européenne appuie les efforts visant à rendre universelle la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) à la renforcer, et souligne qu'il importe de respecter toutes les dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés. Nous saluons les résultats de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention, tenue en 2019, notamment les progrès réalisés dans l'approbation des 11 principes directeurs et le démarrage en 2020 des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes. Dans la perspective de la sixième Conférence d'examen de la CCAC qui se tiendra en 2021, nous soutiendrons le Groupe dans la clarification, l'examen et la mise au point des aspects du cadre normatif et opérationnel régissant les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux.

Nous soulignons que les êtres humains doivent prendre les décisions relatives à l'utilisation de la force létale, maintenir le contrôle des systèmes d'armes létaux qu'ils utilisent et répondre des décisions qu'ils prennent concernant l'usage de la force afin de garantir le respect du droit international, en particulier du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Nous appelons tous les États Membres, en particulier les principaux exportateurs d'armes, à adhérer au Traité sur le commerce des armes, qui est le seul instrument international juridiquement contraignant de ce type.

Appuyer et promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est au cœur des politiques de l'Union européenne, à l'intérieur comme à l'extérieur. À cet égard, dans le cadre du Programme de désarmement du Secrétaire général, l'Union européenne soutient les actions 36 et 37. Cette année marque le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, sur les femmes et la paix et la sécurité, qui nous donne l'occasion de réfléchir plus avant à la manière d'intégrer efficacement les considérations liées au genre dans le travail de désarmement de l'ONU.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'invite maintenant la Commission à visionner une déclaration préenregistrée du représentant du Mexique.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de conférence.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous sommes arrivés au terme du temps qui nous était imparti. Je voudrais rappeler une fois de plus aux délégations que la liste des orateurs pour le débat général sera close le lundi 12 octobre à 18 heures. Toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole doivent faire tout leur possible pour s'inscrire sur la liste avant la date limite.

La prochaine séance de la Commission aura lieu cet après-midi, à 15 heures précises, dans cette salle. Nous poursuivrons le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Je prie une fois de plus toutes les délégations d'être ponctuelles afin que nous puissions poursuivre nos travaux dans les délais prévus.

La séance est levée à 11 h 55.